

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 4 mai 1999, à 14 h
Club de golf de Joliette
200, Chemin du golf
Saint-Charles-Borromée

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 MAI 1999.....1

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

DÉPÔT DE DOCUMENTS.....1

PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (PESTICIDES)27

REPRISE DE LA SÉANCE.....56

PÉRIODE DE QUESTIONS:

GILLES AUSSANT56

DENISE SICARD81

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous. Hier, nous avons tenu audience ici et, à cette occasion, nous avons eu droit à des exposés de départ du ministère de l'Environnement sur le document de référence qui s'appelle «La gestion de l'eau au Québec» et sur le portrait régional. Donc, je ne reviendrai pas sur ces documents-là. Ils sont disponibles à l'arrière. Et normalement, cet après-midi, nous allons continuer à poser des questions sur le dossier sous examen.

Je rappelle que si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat à l'arrière. Et quand vous serez invités à poser vos questions, vous vous assoyez à la table qui est là. Vous vous adressez à la Commission, qui va gérer les réponses que vous recevez, et vous avez droit à deux questions, le mot «question» étant pris dans un sens relativement souple.

Avant de recevoir les intervenants, j'ai une série de questions qui ont été posées hier, ainsi qu'une série de réponses que le ministère de l'Environnement nous a adressées par écrit suite à des questions posées dans d'autres séances tout au long de notre pèlerinage. Alors, commençons d'abord par les questions posées hier.

Le ministère de l'Environnement et de la Faune a-t-il reçu une demande de la Municipalité de La Plaine pour le creusage d'un puits?

M. PIERRE MARTEL :

Alors, monsieur Beauchamp, monsieur Pierre Paquin, le chef du service de l'environnement, a la réponse à cette question.

M. PIERRE PAQUIN :

Monsieur le président, tel que je l'ai mentionné hier, le Ministère est actuellement saisi d'une demande pour une modification du système de traitement à l'usine de filtration de La Plaine. Cette modification-là ne vise pas le forage ni l'aménagement d'un nouveau puits, mais plutôt augmenter la capacité de traitement et la qualité du traitement des eaux. Et ce projet-là, tel qu'il nous a été présenté, aura des phases ultérieures qui, elles, pourraient déboucher sur l'identification et le forage de nouveaux puits. Mais pour l'instant, il n'y a aucune demande qui concerne un nouveau puits à La Plaine.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le dimensionnement de cette usine de filtration va exiger, par ailleurs, un pompage additionnel à l'intérieur du même puits existant déjà?

M. PIERRE PAQUIN :

Non. On n'augmentera pas la capacité de pompage et on va plutôt augmenter la performance des équipements, ce qui va se traduire par une plus grande efficacité et, donc, une production d'eau potable en plus grand volume et avec une qualité meilleure que qu'est-ce qu'elle était auparavant.

LE PRÉSIDENT :

Si vous dites «en plus grand volume», voulez-vous signifier par là qu'effectivement, le puits va pomper davantage?

M. PIERRE PAQUIN :

C'est-à-dire qu'il y avait des pertes, il y avait également une efficacité qui était plus ou moins adéquate. Donc, le projet, tel qu'il est présenté, n'amènera pas un accroissement du pompage.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. On vous avait posé une question sur le nombre de piscicultures dans la région de Lanaudière et leur utilisation d'eau souterraine et d'eau de surface.

M. PIERRE MARTEL :

Alors, monsieur le président, je dépose aujourd'hui un petit tableau fabriqué par notre Direction régionale. La première partie de ce tableau-là est un tableau donnant le nom des six établissements de pisciculture qui ont un certificat d'autorisation et la ville dans laquelle ils sont situés, le nombre de tonnes métriques de production de poissons, ainsi que le type d'alimentation souterraine ou de surface et les volumes en cause, ainsi que les espèces de poissons. Alors, ce document va vous être déposé, monsieur le président.

Et la deuxième partie de ce tableau-là est un tableau produit par des collègues du MAPAQ responsables du dossier des étangs de pêche. C'est une autre forme de pisciculture, dans le fond. Donc, le groupe pêche et agriculture commerciales du MAPAQ nous a fait parvenir - et j'en ai prévenu mon collègue régional - cette Direction est à Nicolet, mais il nous a fait parvenir un tableau pour chacune des régions du Québec indiquant le nombre de permis sur

85 des étangs de pêche, les volumes en cause, enfin, un certain nombre d'informations. Et vous
pourrez éventuellement, par mon collègue, peut-être avoir plus d'explications sur ce deuxième
tableau.

LE PRÉSIDENT :

90 Est-ce que le terme «étang de pêche» est l'équivalent au terme «pisciculture» ou si ce
sont deux catégories différentes?

M. PIERRE MARTEL :

95 Bien, écoutez, il y a une analogie, évidemment. La pisciculture est, chez nous, un
établissement industriel de production essentiellement pour revente ou ensemencement dans
d'autres lieux, alors que l'étang de pêche correspond davantage à un établissement à vocation
plus touristique.

LE PRÉSIDENT :

100 Donc, ce sont deux comptabilisations différentes.

M. PIERRE MARTEL :

105 Exact.

LE PRÉSIDENT :

Merci du tableau.

110 Nombre d'abattoirs dans la région de Lanaudière. On m'a dit que le recensement est fait
par le MAPAQ.

M. MARCEL TREMBLAY :

115 Mon collègue, Xavier Bernard, va répondre à cette question.

M. XAVIER BERNARD :

120 De notre côté, on a comptabilisé 20 abattoirs. Il y a trois classes d'abattoirs au Québec.
Il y a les abattoirs fédéraux. On en a 10 dans cette catégorie-là. Les abattoirs provinciaux de
type A avec inspection provinciale permanente, on n'a aucun abattoir de ce type dans la région.
Et on arrive avec 10 abattoirs de classe B, sans inspection permanente.

Je pense que nos confrères du ministère de l'Environnement arrivent avec des chiffres peut-être un peu différents, mais c'est les données que j'ai obtenues de mon côté.

LE PRÉSIDENT :

Alors si vous avez des chiffres différents, lesquels sont-ils?

M. PIERRE PAQUIN :

Monsieur Beauchamp, hier, je vous ai, je ne sais pas si vous vous souvenez, mentionné qu'on avait comme une douzaine d'abattoirs. J'avais, et je m'en excuse, omis la page suivante, qui fait un total d'environ une trentaine. Ce que je décode, c'est qu'il y a là-dedans des établissements, exemple, on est dans l'agroalimentaire, on n'est pas uniquement dans l'abattoir dans les chiffres que je possède, et il y a des établissements de type C1, qui sont des charcuteries, boucheries, ces choses-là. Donc, un mis dans l'autre, le 20 de nos collègues du MAPAQ rejoint assurément nos chiffres à nous. Notre liste à nous était un peu plus élargie en termes de nomenclature.

LE PRÉSIDENT :

L'abattoir qui inquiétait l'intervenante d'hier, dans quelle catégorie se situait-il? L'abattoir de Saint-Esprit, est-il dans la catégorie fédérale, dans la catégorie provinciale B?

M. XAVIER BERNARD :

C'est un abattoir fédéral d'inspection permanente.

LE PRÉSIDENT :

Quand on dit «abattoir fédéral», juste pour m'éclairer un peu, est-ce qu'on signifie que c'est une autorisation qui vient du fédéral?

M. XAVIER BERNARD :

Oui, effectivement. C'est donc avec possibilité d'exportation. En fait, quand on parle d'un provincial, ça doit rester dans les limites provinciales, tandis qu'un fédéral, c'est avec permission d'exportation à l'extérieur de la province.

LE PRÉSIDENT :

Et à ce moment-là, c'est géré par Agriculture Canada?

M. XAVIER BERNARD :

Oui.

170 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les dossiers transitent d'un ministère à l'autre?

M. XAVIER BERNARD :

175

En fait, j'avais l'information sur le nombre d'abattoirs, mais je n'ai pas d'autres informations. Ce n'est pas notre service d'inspection des aliments qui touche aucunement à...

LE PRÉSIDENT :

180

Mais ils vous informent, eux autres, des permis qu'ils donnent et vous, vous les informez des permis que vous donnez?

M. XAVIER BERNARD :

185

Oui. En fait, c'est plutôt une liste des abattoirs qu'on a pour les besoins de notre clientèle, mais on n'a pas plus d'information. Entre autres, sur le volume de production, on n'a rien d'autre en fait d'information.

LE PRÉSIDENT :

190

Très bien.

M. PIERRE MARTEL :

195

Monsieur le président, je vous souligne cependant que même de juridiction fédérale pour la nature de leur production, ils sont assujettis à la Loi sur la qualité de l'environnement et donc, détiennent chez nous des autorisations en vertu des lois provinciales.

LE PRÉSIDENT :

200

Dans le cas d'Ultra Meat, est-ce que les eaux usées sont traitées avant d'être envoyées aux étangs aérés de la Municipalité de Saint-Esprit?

205 **M. PIERRE MARTEL :**

Alors, encore une fois, je vais demander à monsieur Paquin de vous donner les détails de cette question.

210 **M. PIERRE PAQUIN :**

Effectivement, comme hier on l'a souligné, il y a un traitement qui se fait à l'usine même d'Ultra Meat avant rejet et qui permet dès lors de soutirer une grande partie de la charge polluante issue ou produite par l'usine en question.

215

LE PRÉSIDENT :

Quelle est la nature de ce traitement?

220 **M. PIERRE PAQUIN :**

J'ai une séquence ici que je peux, si vous permettez, vous énumérer rapidement. On parle d'un puits d'accumulation, filtre rotatif, floculation, coagulation, ajustement de pH, addition de polymères, flottaison, rejet par gravité, soutirage des boues, valorisation des boues, comme je le mentionnais hier, sur le champ, et entreposage, entreposage avant valorisation.

225

LE PRÉSIDENT :

230 Les boues ne sont pas considérées à ce moment-là comme des déchets, mais comme une ressource pour épandage ou...

M. PIERRE PAQUIN :

235 Moyennant l'obtention d'une autorisation à la fois pour l'entreposage et pour la valorisation au sens de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

240 Il y a eu caractérisation préalable, j'imagine, de ces boues-là?

M. PIERRE PAQUIN :

Exactement.

245

LE PRÉSIDENT :

Pour assurer leur compatibilité.

M. PIERRE PAQUIN :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Quelle est la superficie du lieu d'enfouissement de Sainte-Geneviève-de-Berthier, sa durée de vie et la localisation du site par rapport à la rivière Saint-Joseph et les tourbières de Lanoraie?

M. PIERRE MARTEL :

Alors, avant de passer la parole à mon collègue Paquin, je veux juste vous dire que loin de nous l'idée d'avoir considéré le ruisseau Saint-Joseph ou la rivière Saint-Joseph comme non importante et les tourbières de Lanoraie. C'est un site à problématique relative à l'eau, tout cet environnement-là de tourbières qui est très vaste. Et on a examiné de plus près ce matin la géographie des lieux, ainsi que la nature des autorisations déjà accordées et la durée de vie des autorisations.

D'ailleurs, une correction tout de suite va s'imposer. On va vous mentionner que, hier, on a mentionné qu'il avait une durée de vie estimée de 20 à 25 ans, alors que la durée de vie résiduelle, selon les données aujourd'hui connues chez nous, serait de l'ordre de 12 ans.

Monsieur Paquin va vous donner quelques détails sur la géographie des lieux.

M. PIERRE PAQUIN :

Monsieur le président, je vais vous indiquer quelques chiffres. Il y a actuellement à Services Sanitaires RS -- le projet est divisé en trois phases. Il y a la phase 1 qui est complétée, qui représente 21 hectares. Il y a la phase 2 qui est en bonne partie complétée, qui représente 19 hectares. Et il y a la phase 3, qui n'est pas amorcée encore et qui devrait l'être à compter de l'an prochain, selon les prévisions de l'exploitant, qui totalise une superficie de 47 hectares. Le tout faisant 87 hectares, pour une capacité d'enfouissement de 7 445 000 mètres cubes de déchets.

Il y aurait actuellement, selon nos informations, 4 095 000 mètres cubes de déchets d'enfouis avec, comme monsieur Martel le mentionnait, une date prévue de fermeture, au rythme d'aujourd'hui, de 2011.

LE PRÉSIDENT :

Alors donc, essayons de comprendre, la première phase, 21 hectares, c'est terminé?

M. PIERRE PAQUIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Deuxième phase, 19 hectares, c'est en voie d'être terminé?

M. PIERRE PAQUIN :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Et il y a une phase à venir de 47 hectares de développement?

M. PIERRE PAQUIN :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous pouvez nous dire comment ça se situe par rapport à la rivière Saint-Joseph et par rapport aux tourbières de Lanoraie?

M. PIERRE PAQUIN :

Actuellement, nous sommes dans la phase qui est identifiée 2C, donc la phase en exploitation. Cette phase-là est dans sa partie la plus rapprochée de la rivière, à 150 mètres de la rivière Saint-Joseph, et située à l'est de la limite des tourbières de Lanoraie. Donc, actuellement, les tourbières de Lanoraie sont le lieu de recharge de la rivière Saint-Joseph en partie et la rivière Saint-Joseph s'écoule vers le fleuve Saint-Laurent. Donc, la tourbière est en amont du lieu d'enfouissement sanitaire du côté ouest et le lixiviat s'écoule en direction sud-est, donc vers la rivière Saint-Joseph, donc après les tourbières de Lanoraie. Et la direction de l'écoulement de la rivière Saint-Joseph est vers le fleuve Saint-Laurent, qui est situé au sud.

330 La phase 3, qui est prévue à compter de l'année prochaine, va se faire plus au nord de la phase 2. Je n'ai pas le chiffre, mais je dirais de l'ordre de 600 à 700 mètres au nord de la rivière Saint-Joseph et, à ce moment-là, va être encore plus éloignée des limites de la tourbière que la phase 2C qui est actuellement en exploitation.

335 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Est-ce que toutes les phases, y compris la phase 3, sont autorisées?

M. PIERRE PAQUIN :

340 Oui. Il y a - je ne l'ai pas mentionné tantôt - un projet que je pourrais qualifier de projet encore, qui est sur le lot 157, qui avait été déposé au Ministère début des années 90 et qui actuellement est assujéti à la Loi sur l'agrandissement et l'établissement de certains lieux d'élimination et qui, pour se réaliser, obligerait le promoteur à réaliser une étude d'impact.

345 Mais il n'y a actuellement rien d'actif de ce côté-là, sauf que ce projet-là a été déposé avant l'entrée en vigueur de la loi et que donc il bénéficie de la possibilité théorique de pouvoir se réaliser via une étude d'impact, une audience publique et ultérieurement un décret gouvernemental.

350 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe, on vous a demandé le répertoire des barrages classe prise d'eau.

355 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, monsieur le président. Alors, le répertoire des barrages classe prise d'eau inclut les barrages utilisés à des fins de prise d'eau industrielle ou municipale. Le répertoire sera préparé en tenant compte donc de cette définition-là.

360 **LE PRÉSIDENT :**

J'avais posé une question sur l'ordre de la rivière Saint-Joseph.

365 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, je demanderais à monsieur Marc Simoneau de commenter ce point.

M. MARC SIMONEAU :

370 Monsieur le président, il s'agit d'un cours d'eau de premier ordre, donc qui draine une superficie d'environ 25 kilomètres carrés. On dit un cours d'eau de premier ordre parce qu'il ne reçoit aucun tributaire et se déverse directement au niveau du fleuve Saint-Laurent.

LE PRÉSIDENT :

375 Il ne se jette pas dans une autre rivière. Il se jette directement...

M. MARC SIMONEAU :

380 Directement au fleuve.

LE PRÉSIDENT :

385 Maintenant, il y a une liste de documents écrits que vous avez remis à la Commission en réponse à des questions antérieures posées un peu partout. Je fais la liste ou vous faites la liste?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

390 C'est vous qui êtes maître du jeu.

LE PRÉSIDENT :

395 C'est moi qui mène le jeu! Alors, que fait-on des résidus de dragage, qui sont déposés dans les bassins de décantation au port de Bécancour, une fois que la décantation a été faite? Cette réponse-là est prête?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

400 Oui, monsieur le président. Donc, chacune des réponses vous sera déposée par écrit.

LE PRÉSIDENT :

405 Et c'est déposé aujourd'hui?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Oui.

410 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Deuxième question qui était posée: a-t-on vérifié la concentration d'oestrogènes dans l'eau ou dans les poissons du Québec? Il serait intéressant d'avoir les réponses.

415

A-t-on des informations sur les rejets d'antibiotiques dans l'eau, notamment par les piscicultures? Si vous pouvez me donner à chaque fois l'ordre de grandeur du document, ça me donnerait une idée si c'est une page ou cinquante pages ou...

420 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Ce sont des réponses assez succinctes, un peu comme on vous en a donné aujourd'hui. Alors, ça varie autour d'une page, maximum.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Au fond, on vous a fait travailler ce matin; vous allez nous faire travailler ce soir ou demain matin.

430

Comparaison de la production d'eau embouteillée au Québec avec la consommation moyenne de 900 foyers. Alors, ça, vous faites souvent la comparaison en disant que l'eau embouteillée consommée au Québec est l'équivalent de 900 ménages. Alors, on demandait les termes de comparaison.

435

Les données de performance des papetières sont-elles affichées sur le site Internet du MEF ou d'Environnement Canada? Le sont-elles?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

440

Malheureusement, je n'ai pas toutes les réponses. J'ai surtout les questions.

LE PRÉSIDENT :

Mais votre collègue derrière me dit que oui. Alors...

445

M. LUC PROULX :

Oui, au MEF, effectivement, elles sont disponibles.

450 **LE PRÉSIDENT :**

Il y avait une question sur l'eau potable. Pourquoi chlorer l'eau? Y a-t-il d'autres façons de désinfecter l'eau? Y a-t-il d'autres pays qui ont des normes sur des produits autres que le chlore? Que prévoit le futur règlement au chapitre de la désinfection? Que prévoit-on pour les réseaux privés dans le projet réglementaire? Quelle est la position internationale sur les THM? 455 La dénitrification, combien ça coûte et comment ça fonctionne? Y a-t-il des pays qui ont adopté la norme de 0 pesticide dans l'eau? Tout ça sur un même document. Cinq pages celui-là, très bien.

460 Quelles sont les données sur la vidange des fosses septiques? Est-ce que les municipalités suivent la vidange des fosses? Comment le nouveau règlement Q-2,r.8 traitera-t-il la vidange des fosses septiques?

Dans quel pays a-t-on développé une politique avant de faire des lois?

465 Fournir un topo sur le suivi des ententes avec les États-Unis concernant les pluies acides.

470 Considérant le caractère unique de certains arbres, y a-t-il quelque chose pour les protéger?

Une municipalité, par exemple Chertsey, qui a un règlement sur les pesticides, pourra-t-elle conserver son règlement municipal une fois le code des pesticides adopté?

475 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Sur cette question-là des pesticides, monsieur le président, si vous le jugez opportun, soit cet après-midi, soit ce soir, à votre convenance, on a une spécialiste, madame Lucie Bouchard, qui pourra nous faire un petit topo sur la question des pesticides et je pourrai 480 commenter l'aspect légal global, la différence entre la loi qui n'est pas en vigueur et la loi actuelle.

LE PRÉSIDENT :

485 D'accord. Franklin, y a-t-il une station permettant de connaître les statistiques concernant les précipitations et l'évapotranspiration dans cette région comparé avec ailleurs au Québec?

Dossier Magnola, a-t-on pris en compte l'impact sur l'eau que pourraient avoir les 490 émissions atmosphériques de ce projet? Si oui, quels sont les pronostics ou les conclusions et les mesures de mitigation prévues?

Et le statut des pneus hors d'usage.

495 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On entend ici plus spécifiquement quelle est la différence entre un... ou le statut, si vous voulez, d'un pneu déchiqueté, d'un demi-pneu ou d'un pneu entier. Ce n'est pas tellement complexe, ça tient dans trois paragraphes.

500

LE PRÉSIDENT :

Juste avant que j'invite une intervenante, il y a madame Trépanier que nous avons... Non? Vous attendez à ce soir, vous. Vous voulez garder votre droit de réserve pour ce soir.

505

Alors, on a une petite question que ma collègue... Oui, vous vouliez intervenir, excusez.

510 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, il y avait une liste de documents. Si vous permettez, on vous fera...

515 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! oui, c'est vrai, d'autres documents déposés qui ont été demandés, oui.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

520 Je demanderais à Luc Proulx d'en faire la liste.

M. LUC PROULX :

525 Oui, rapidement, monsieur le président, on va déposer cette semaine à vos bureaux un document sur la synthèse de la législation qui couvre le domaine hydrique public.

On va déposer également des données sur les concentrations moyennes des paramètres physico-chimiques analysées dans les neiges usées de la Ville de Montréal en 85 et en 97; une liste d'études réalisées sur les neiges usées au Québec. C'est une bibliographie.

530

Dans un autre domaine, la liste des ports et infrastructures portuaires en voie d'être rétrocédés au Québec par le gouvernement fédéral.

Les acétates qui ont permis la présentation des portraits de l'eau des régions Saguenay-Lac Saint-Jean et Côte-Nord.

La liste des ouvrages municipaux d'assainissement par répartition, par centre de responsabilité. Je m'explique. Lesquels sont suivis par le ministère des Affaires municipales, lesquels sont suivis par le ministère de l'Environnement et de la Faune.

Le contenu des éléments et engagements de la déclaration de Mexico, qui est la Charte du Réseau des organismes de bassins, le RIOB.

Et le décret concernant la soustraction de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour les projets requis pour réparer ou prévenir les dommages causés par la crue de 96 au Saguenay et sur la Côte-Nord. Ces documents-là sont déposés.

LE PRÉSIDENT :

Juste un détail là-dessus, monsieur Latulippe. On parlait du RIOB, de la Charte des organismes de bassins. Dites-moi, est-ce qu'il y a une clause dans cette charte-là qui porte sur la question de dérivation de la rivière d'un bassin vers un autre bassin, au plan des principes ou des orientations?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

C'est-à-dire qu'à ma souvenance, il y a des annotations concernant les bassins transfrontaliers. On sait que le RIOB est issu du gouvernement français et que les six agences de l'eau, plusieurs ont des ramifications avec les frontières soit de la Belgique, soit d'autres pays qui touchent la France.

Alors, il y a des questions qui apparaissent dans la charte, mais je pourrai vous le confirmer. Si ce n'est pas dans la charte, à tout le moins, il y a beaucoup de documentation qui vient du RIOB sur les bassins transfrontaliers et toute la problématique que ça peut causer sur entente, des types d'entente qu'il doit y avoir.

Notamment, en Amérique du Sud aussi, on sait que la Colombie a une gestion par bassins versants. Il y a des organismes de bassins. Avec le Mexique également. Avec différents pays d'Amérique du Sud, de toute façon, ces clauses-là circulent.

Maintenant, le RIOB ne date que de 96. Donc, il est d'ailleurs à revoir ses orientations cette année. Et à l'automne prochain, on saura définir à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne savez pas s'il y a un principe d'ordre écologique, par exemple, qui dirait: normalement, un bassin est une unité écologique donnée et on ne doit pas interférer les bassins les uns avec les autres; on ne doit pas détourner un bassin vers un autre bassin.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je devrai vérifier. Je ne pourrais pas être affirmatif.

LE PRÉSIDENT :

De toute manière, vous avez déposé le document. Je pourrais bien le voir aussi.

Alors donc, ma collègue a réfléchi sur une question qui l'a fort angoissée et m'a demandé de pouvoir la poser en audience. Et je pense qu'elle est tout à fait pertinente. Alors allez-y donc, chère amie!

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Oui, monsieur le président, je n'ai pas dormi tellement cette nuit. J'ai fait un cauchemar parce que notre savant collègue Camille, dans mon cauchemar, était allé à la pêche à l'esturgeon jaune en aval de la Ville de Joliette et vous me forciez à manger le poisson. Et comme je n'avais pas monsieur Latulippe à proximité pour me dire en vertu de quel article je pouvais refuser cette obligation que vous m'imposiez, j'ai donc bouffé l'esturgeon jaune. Je voudrais savoir de madame Fortin du ministère de la Santé si mon agonie va être douloureuse.

Donc, pour être plus sérieux, madame Fortin, ce que je veux savoir, c'est à la suite de tout ce qu'on a entendu hier, est-ce qu'il y a des gens qui mangent de l'esturgeon jaune dans la région? Et si oui, est-ce que vous avez eu des cas de maladie?

Mme SUZANNE FORTIN :

Je ne crois pas qu'on consomme le poisson. Je ne pense même pas qu'il s'en pêche aux abords de Joliette. En haut de Joliette, oui, parce que la qualité de l'eau jusqu'au barrage qui sert à la rétention, qui sert à l'alimentation en eau pour Joliette, la qualité de l'eau est excellente et on ensemence depuis quelques années. La CARA réensemence régulièrement du poisson, de façon à ce qu'on puisse faire de la pêche en ville. Donc, les gens pêchent en haut de Joliette et je ne crois pas qu'il y ait consommation de poissons pour ce qui est de la partie basse de la rivière. Puis je n'ai jamais vu de pêcheurs sur la partie basse de la rivière non plus.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Soit qu'on nous disait hier toutefois que ce poisson-là vient frayer près de Joliette, près du lieu controversé en aval de Joliette et qu'ensuite, la dévalaison, il retourne vers le fleuve et qu'à ce moment-là il peut devenir comestible.

620 **Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Est-ce qu'à ce moment-là, quelque part, quelqu'un peut-il le consommer à ce moment-là?

625 **M. PIERRE MARTEL :**

Ce poisson est pris commercialement, notamment, au lac Saint-Pierre. Donc, les gens, il y en a au Québec ou ailleurs qui en consomment soit fumé ou autrement, mais ce n'est pas les gens de la région immédiate, ici, madame Gallichan, qui pêchent ce poisson. Ce poisson donc se retrouve dans les filets des pêcheurs commerciaux essentiellement au lac Saint-Pierre.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Et les teneurs au plan de la manducation, est-ce qu'il y a des avertissements ou des indications de consommation modérée?

640 **Mme SUZANNE FORTIN :**

Les recommandations sont celles qui sont courantes au niveau des poissons consommés dans le Saint-Laurent. L'esturgeon jaune, je crois, c'est un repas par mois qu'il est recommandé de ne pas dépasser.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Quand on dit, par exemple, dans un rapport qu'à tel niveau, 100 % des brochets de grande taille sont contaminés par le mercure et dépassent la norme de 0.5 microgramme par kilo de chair, est-ce qu'à ce moment-là, on doit conclure que ce poisson-là ne doit pas être mangé ou qu'il peut être mangé avec des restrictions comme vous indiquiez tantôt.

650 **Mme SUZANNE FORTIN :**

Si vous me permettez, je vous répondrai ce soir. Durant la période du souper, j'irai chercher les informations parce que je ne les ai pas. Je ne les sais pas par coeur. C'est des choses qui...

M. PIERRE MARTEL :

660 Si vous me permettez, monsieur le président, je peux peut-être guider ma collègue en
lui disant que selon les informations qui me sont soufflées ici, nos ministères respectifs publient
conjointement, peut-être pas cette année encore, un guide à l'intention de la population sur la
consommation des différentes espèces, un par mois, une fois par semaine ou deux fois par
semaine, et que l'esturgeon jaune est une des espèces dont on parle dans ce guide, qui n'est
665 pas régional. Ce n'est pas une publication régionale. Alors, j'imagine qu'on pourrait retrouver ce
guide.

LE PRÉSIDENT :

670 Mais ce qui m'inquiète, en tout cas, c'est que très souvent dans les bilans régionaux, on
retrouve ça dans plusieurs bassins, ici, Montérégie, etc., où on nous dit, par exemple, tous
les brochets de grande taille sont contaminés par le mercure. Et donc, ça veut dire que même
s'il est contaminé par le mercure, on peut en manger à la condition d'en manger peu. Même s'il
dépasse la norme de contamination, ce n'est pas une interdiction radicale de manger ce
675 poisson-là qu'on sait contaminé. Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre dans les mesures?

Mme SUZANNE FORTIN :

Je sais qu'il y a eu une publication sur les risques à la santé de toutes les activités autour
680 du lac Saint-Pierre. Je pourrai l'apporter ce soir. Je n'en ai peut-être pas plusieurs copies, il
faudra à ce moment-là que...

LE PRÉSIDENT :

685 On en a parlé à Montréal. Vos collègues nous en ont parlé de ça.

Mme SUZANNE FORTIN :

D'accord. À ce moment-là, on a vraiment regardé aussi le niveau de contamination des
690 poissons et, si je me souviens bien, ce n'était pas tous les poissons. Vous avez une
proportion, par coeur, d'environ le tiers ou le quart, entre le tiers et la demie des grands
brochets qui étaient contaminés et non pas tous.

LE PRÉSIDENT :

695 Non, non, mais ça dépend des régions. Ça, c'est les rapports régionaux. Pour
l'ensemble du Québec, je comprends ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Madame Fortin, est-ce qu'on peut avoir l'assurance que quand cette évaluation a été faite, vous teniez compte, entre autres, de cette fraie de l'esturgeon jaune en particulier dans un lieu comme ce secteur de la rivière l'Assomption?

Mme SUZANNE FORTIN :

Disons que dans le secteur, l'exposition va surtout être une exposition de type microbiologique, ce qui veut dire que le poisson retournant dans des eaux qui ne sont peut-être pas nécessairement meilleures, parce qu'on sait que la rive nord du fleuve entre Montréal et Berthierville est à peu près le tronçon le plus contaminé du Saint-Laurent, les risques seraient peut-être de nature biologique et à ce moment-là, une bonne cuisson normalement devrait contrôler le risque biologique. Un poisson, une viande bien cuite, les bactéries ne résistent pas à la cuisson.

Donc, cet aspect-là du risque, il persiste un risque par rapport à la parasitose. Et essentiellement, ce risque se fait sentir sur les poissons fumés qui sont consommés sans être vraiment cuits et à ce moment-là, le parasite peut être encore vivant. Mais à partir du moment où on cuit le poisson, les bactéries vont être tuées.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Mais le mercure persiste. Le mercure demeure après la cuisson.

Mme SUZANNE FORTIN :

Oui, oui, le mercure demeure, mais il y a très peu d'usines avec un risque élevé de contamination. Mes confrères du Ministère pourraient parler des usines qui ont des rejets et qui rejetteraient du mercure dans les eaux usées de la Ville de Joliette ou de la municipalité, l'agglomération municipale de Joliette.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui, mais c'est que dans le portrait régional, on dit que la norme de 0,5 milligramme par kilo concernant le mercure est dépassée dans 78 % et 100 % des dorés et des brochets de grande taille. Donc, c'est assez sérieux. Est-ce qu'il y a des mesures? Puis quelle est la source de ce mercure dans la région?

M. PIERRE MARTEL :

740 Quelle est la source du mercure? Je ne suis pas sûr qu'on a la réponse, monsieur Genest. Je vous rappelle qu'il se retrouve dans les poissons de la Baie James autant que les nôtres.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

745 Oui, mais...

LE PRÉSIDENT :

750 Mais ça, il y a une interprétation pour les poissons de la Baie James.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

755 Habituellement, dans les régions urbanisées, on connaît la source.

M. PIERRE MARTEL :

760 Si vous permettez, monsieur le président, Simon Thériage va nous donner quelques compléments d'information.

M. SIMON THÉBERGE :

765 Tel que vous le mentionniez tantôt, monsieur le président, vous avez bel et bien dit que l'esturgeon monte la rivière pour aller se reproduire. Une fois que l'acte est fait, les alevins, les adultes retournent au fleuve. Donc, la contamination de ces poissons-là, même s'ils sont dans la rivière l'Assomption, provient de la contamination du lieu où ces poissons-là quand même assez gros engraisent, en l'occurrence le fleuve.

770 Donc, la contamination provenant du bassin versant de la rivière l'Assomption en mercure est relativement faible, mais malgré tout elle est secondaire, compte tenu que ce n'est pas lorsque l'oeuf mûrit ou que l'alevin sort de l'oeuf qu'il y a contamination de la chair des poissons, mais c'est dans sa zone d'engraissement, en l'occurrence le fleuve. Donc, c'est bien important de comprendre cette distinction-là.

775 Le risque qu'il y a, c'est que lorsque vous avez une frayère dans un milieu pollué, l'oeuf peut moisir, pourrir, à ce moment-là éviter l'éclosion. Donc, il y a une diminution du taux d'éclosion des oeufs, mais les alevins sont transportés en aval et vont engraisser ailleurs. Donc, la question devrait être reportée à l'échelle du fleuve Saint-Laurent où les sources de pollution industrielle sont mieux connues. Les aires de sédimentation en amont du lac Saint-

780 Pierre, entre autres, sont des zones de concentration où, par la contamination de la chaîne alimentaire, on peut contaminer la chair des poissons. Je ne sais pas si ça répond mais --

LE PRÉSIDENT :

785 Il y a une autre question que mon collègue a posée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui. Est-ce que ça vaut pour le brochet et le doré?

790

M. SIMON THÉBERGE :

C'est pire vers les poissons qui sont très prédateurs, tels le brochet et le doré. Et les brochets et les dorés, en bonne partie, proviennent du fleuve. La plupart des poissons ont dans leur nature l'instinct d'aller se reproduire dans des plus petits tributaires, là où il y a moins de prédation. Donc, les truites, par exemple, vont dans les charges, les décharges de lacs pour aller se reproduire, là où il y a moins de prédation par leurs pairs, donc moins de cannibalisme. Alors, c'est un instinct que tous les poissons ont, si petits soient-ils. Les ménés vont dans des fossés pour se reproduire. Donc, effectivement les gros poissons très prédateurs, qui sont dans les tributaires du fleuve Saint-Laurent, engraisseront en grande partie dans le fleuve Saint-Laurent.

795

800

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

805 Et dans votre région qui est sous votre juridiction, est-ce qu'il y a des correctifs d'envisagés ou en cours?

M. SIMON THÉBERGE :

810 Dans la région de Lanaudière?

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui, on parle de la région de Lanaudière.

815

M. SIMON THÉBERGE :

Les sources de pollution, c'est parce que j'ai travaillé sur ce bassin-là il y a quelques années, les sources de pollution en mercure dans le bassin de Lanaudière ne sont pas -- il n'y en a pas vraiment beaucoup. Tu as des bonnes papeteries et puis tu as des industries agroalimentaires, etc. Tu n'as pas des sources significatives de mercure.

820

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

825 Est-ce que les réservoirs hydroélectriques sont des sources?

M. SIMON THÉBERGE :

830 Oui. Lorsqu'on met en eau un réservoir, c'est le cas. Mais les réservoirs hydroélectriques sur la rivière l'Assomption, il y a des petits barrages et c'est tout là.

LE PRÉSIDENT :

835 Mais comment que ça se fait qu'on en trouve autant dans la chair des poissons?

M. SIMON THÉBERGE :

840 C'est simplement la capacité qu'a le mercure d'être liposoluble, de s'accumuler dans les graisses, dans les parties lipidiques des organismes et de se concentrer au fur et à mesure qu'il y a consommation dans la chaîne alimentaire.

LE PRÉSIDENT :

845 Mais la source de ce mercure-là, elle est d'origine industrielle ou elle est d'origine naturelle?

M. SIMON THÉBERGE :

850 En partie naturelle et en partie industrielle, puis c'est une contamination par l'air. Dans le Grand Nord, on peut avoir des contaminations au mercure dû au transport aérien, des sources d'émanations industrielles.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

855 Mais les réservoirs Kempt et Taureau font quand même partie de la région et ils font partie du réseau hydrographique de la région.

M. PIERRE FOURNIER :

860 Ils ne sont pas dans le bassin versant de la rivière l'Assomption. Ils font partie du bassin de la Matawin. Par contre, ça fait un bout de temps...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

865 Non, mais il s'agit d'un bassin qui est dans la région de Lanaudière?

M. PIERRE FOURNIER :

870 Ce sont des bassins de la région de Lanaudière, effectivement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui, mais ma question était pour la région.

875 **M. PIERRE FOURNIER :**

Excusez-moi. Par contre, on fait un rapport avec le fait que?

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

880 C'est parce que je faisais allusion à la page 8 de votre document. Vous avez cité au début. En tout cas, donc sur les sources de mercure...

M. PIERRE MARTEL :

885 Mais essentiellement, dans le nord du secteur, les deux réservoirs auxquels vous faites allusion sont des réservoirs de retenue pour des fins de production hydroélectrique et ce sont des endroits où...

890 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

895 Donc, sur le mercure, vous ne savez pas trop d'où ça vient. Vous dites 78 % et 100 % du doré et des brochets sont contaminés, dépassent la norme, mais il semble que ça n'a pas l'air trop grave, d'après ce que je peux conclure de ce que j'entends. Puis il n'y a pas de mesures correctives d'envisagées, d'après ce que j'entends. Est-ce que c'est bien ça?

M. PIERRE MARTEL :

900 Je ne suis pas certain que c'est la réponse qu'on souhaite.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Bien, donnez-la la réponse.

905 **M. PIERRE MARTEL :**

Mais essentiellement, c'est dans le nord du secteur. C'est un endroit où on sait qu'il n'y a pas de contamination industrielle comme telle. C'est des réservoirs qui ont été mis en eau. Donc, ils ont un risque sans doute de ce côté et j'imagine que l'hypothèse la plus plausible, c'est
910 le transport par l'air dont on parlait tantôt. Et on n'a pas, effectivement à ce stade-ci, des mesures correctrices régionales sur ce problème.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

915 Docteur Fortin, sur le mercure, est-ce que les risques pour la santé, c'est bien connu?

Mme SUZANNE FORTIN :

Oui, les risques pour la santé sont bien connus. Par ailleurs, comme je vous dis, il va
920 falloir que je vérifie cette donnée-là par rapport à ce qu'on a comme données pour le mercure.

Ce sont des lacs qui sont relativement - si on regarde le Kempt, qui est tout à fait au nord - relativement difficiles d'accès. Ce n'est pas la grande majorité des pêcheurs qui s'y rendent. Vraiment, ça demande un transport spécial. Ce qui fait que les risques, les
925 consommations de façon massive, à part peut-être dans les populations autochtones qu'il faudrait que je revérifie, je n'ai pas les données. Je ne peux pas vous répondre.

On n'a pas eu d'histoire d'intoxication au mercure dans nos populations autochtones. Ça, je le sais, on n'en a aucune de rapportée. Maintenant, je ne peux pas vous dire par rapport
930 aux normes de mercure si ces données-là correspondent à ce qu'on a comme information.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

D'accord, mais je reviens à la région, à la Direction régionale. Quand vous mettez dans
935 un document ce qui est écrit au deuxième paragraphe, à la page 8, bien, les gens qui vont lire ça, y compris les ignares et les incultes de la Commission, on se pose des questions sur le 78 % et le 100 %.

Puis quand on parle de mercure, bien, il y a dans l'opinion populaire, après l'intoxication
940 qui a été documentée dans le Grand Nord il y a plusieurs années, il y a une crainte populaire sur ces questions-là. Alors, quand on lit ce paragraphe-là, il se pose des questions et les réponses ne sont pas rassurantes.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le commissaire, ce paragraphe-là est un constat. Comme on vous l'a souligné, on n'a évidemment pas la réponse complète d'où provient ce mercure-là. Je pense qu'on le lit comme vous de ce paragraphe-là, mais c'est un constat. Et dans ce portrait-là, comme dans les documents, on n'a pas nécessairement la réponse à toutes ces questions-là. Je comprends qu'en le lisant, on peut s'inquiéter.

Là où je m'inscris en faux, c'est quand vous dites qu'on considère que ce n'est pas grave, je ne pense pas que ce paragraphe-là ait cette saveur-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Non, c'était mon interprétation de la réponse de monsieur Martel et c'est pour ça que j'ai demandé: «Est-ce que c'est bien ça votre réponse?» Puis je n'ai pas compris: «Non, ce n'est pas ce que j'ai dit».

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je pense qu'il est important de souligner que la réponse, c'est oui, on considère que c'est quelque chose d'important et on ne viendra certainement pas affirmer qu'on ne considère pas que c'est quelque chose de dramatique ou de grave. C'est quelque chose qui a son poids. Maintenant, on n'est pas capable de l'expliquer. C'est là où le bât blesse.

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que la difficulté fondamentale est celle qui gravite autour du concept de norme. Il y a des normes réglementaires. Il y a d'autres normes qui ne sont pas réglementaires.

Quand on nous dit ici: «la norme de mercure est dépassée», si on devait la comprendre d'une manière rigoureuse, si la norme de mercure est dépassée pour 100 % des espèces de brochet, automatiquement l'avis de santé devrait interdire la consommation de ce poisson-là. À moins que la norme ne soit pas une norme et que la norme soit ici une indication puisqu'on nous répond: «Oui, ça dépasse la norme, mais on peut en consommer une fois par mois ou une fois par quinze jours» parce que par ailleurs, il y a d'autres avantages, je vais essayer de me rappeler le document, il y a aussi - comment est-ce qu'on appelle ça - des choses oméga, si ma mémoire est bonne.

Mme SUZANNE FORTIN :

985 Oui, il y a des avantages certains à consommer... bon, il y a les omégas 3 qui sont les
hypocholestérols émiants, mais il y a aussi le fait que, bon, on sait que ça a un effet positif sur
les fonctions cardiovasculaires.

990 L'autre chose, c'est que c'est rare que les gens vont consommer toujours des poissons
très contaminés. En général, ils vont faire un repas. Et ces normes-là sont faites pour un grand
consommateur, quelqu'un qui consommerait de façon régulière le poisson, donc qui, lui aussi...
parce qu'il faut penser que l'humain est en haut de l'échelle au même titre que le grand brochet et
qu'avec le temps, notre organisme va éliminer une partie du mercure, mais va souvent en
accumuler plus qu'il va en éliminer. Donc, il y a des avantages.

995 Maintenant, comme je vous dis, on n'a aucun cas rapporté de contamination ou
d'intoxication au mercure dans la région.

LE PRÉSIDENT :

1000 C'est ça. C'est juste à ce moment-là que probablement qu'au plan rédactionnel, il
faudrait une petite note infrapaginale qui permettrait au lecteur ou à la lectrice de comprendre ou
de ne pas hyperpaniquer, puis essayer de situer cette information-là dans d'autre chose.

1005 Parce qu'on s'est dit quelques fois dans cette audience que quand c'est une norme, le
fonctionnaire, il est obligé de l'appliquer. Il n'a pas le droit de passer à côté. Une politique, une
directive, ça, c'est des choses qui sont souples; théoriquement, la norme est impérieuse.

M. PIERRE MARTEL :

1010 Donc, vous suggérez - et je prends bonne note - qu'un paragraphe comme ça devrait
au moins ouvrir sur les conséquences sur la consommation, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

1015 Oui. Comme tous les dossiers régionaux sont tous faits de la même manière et que ces
documents-là vont devenir des best-sellers, ils vont rouler, tout le monde le sait, c'est sur le site
Internet, tout le monde se les arrache, alors là, il y a une information qui risque d'être perçue
d'une manière angoissée s'il n'y a pas un minimum d'explication qui permet de voir quelle est la
manoeuvre de prudence dans ces cas-là. C'est simplement...

1020

M. PIERRE MARTEL :

Alors, on prend bonne note, merci.

1025

LE PRÉSIDENT :

C'est bien.

1030

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Pour les gens qui ont le sommeil fragile comme moi.

1035

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, monsieur Latulippe, poursuivons dans ces dossiers un peu inquiétants. Si vous avez une spécialiste présente des toxiques, nous allons revenir à une question qui est constante dans cette audience, qu'on n'a jamais vidée, qui est la question de la mesure des toxiques dans l'eau.

1040

Pour l'instant, nous savons que les usines d'épuration enlèvent un certain nombre de choses dans l'eau, mais il n'y a pas, par ailleurs, selon les traitements primaires, secondaires, etc., il n'y a pas, par ailleurs, de nettoyage des effluents, ce qui donne une pollution bactériologique, bactérienne. Il y a, par ailleurs, la question des usines de filtration pour l'eau potable et qui, elles, vont chercher toute une série de points, d'objets, de polluants divers.

1045

Mais on n'a pas eu d'information précise sur la pollution toxique tant dans l'eau potable elle-même.

1050

Est-ce qu'il y en a dans les eaux brutes? Est-ce que les usines de filtration sont ainsi faites qu'elles sont capables d'intercepter cette pollution toxique? Et quand on rejette au terme de l'assainissement des eaux usées dans le milieu récepteur, est-ce qu'il y a là à nouveau des toxiques? Lesquels? Selon quelle concentration? Puis qu'est-ce qu'on fait pour les enlever?

1055

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, je pense que je me suis probablement mal exprimé, nos spécialistes sont des spécialistes de la question des pesticides. Et nous avons également, ce que je ne vous avais pas mentionné, quelqu'un qui sur les aspects agricoles, notamment l'épandage des fumiers, des engrais, pourrait vous faire une présentation. Alors, la question que vous soulevez est d'un autre ordre.

1060

LE PRÉSIDENT :

1065

Est d'un autre ordre, bon. Je la garde pour Montréal. On va se retrouver. Alors, allons-y sur les pesticides à ce moment-là.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, je demanderais à madame Lucie Bouchard de faire un petit exposé là-dessus et son collègue, Richard Desrosiers, pourra compléter au besoin.

LE PRÉSIDENT :

Juste avant que vous commenciez, j'espère que vous n'avez pas cinquante pages de document à me présenter?

Mme LUCIE BOUCHARD :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Alors, rappelez-moi votre titre et votre fonction, s'il vous plaît.

Mme LUCIE BOUCHARD :

Mon nom est Lucie Bouchard. Je travaille à la Direction des politiques du secteur agricole et naturel au ministère de l'Environnement et je suis responsable de l'application réglementaire, entre autres au niveau de la Loi sur les pesticides, ce dont je vais vous parler cet après-midi.

C'est vraiment un bref survol des différentes dispositions légales et réglementaires qui sont administrées par le Ministère. Je vais aborder quand même assez brièvement toute la poutine administrative, quoique ce qui est actuellement en vigueur en vertu de la Loi sur les pesticides, c'est cette poutine-là.

Alors en premier lieu, quand on parle de pesticides au Québec, il faut comprendre que c'est une juridiction qui est partagée. Le gouvernement canadien, par l'Agence de réglementation sur la lutte antiparasitaire, est responsable, l'Agence, de tout ce qui s'appelle norme, réglementation préalablement à la mise en marché des pesticides sur le marché canadien. Donc, c'est l'ARLA qu'on appelle, l'Agence de réglementation, qui est responsable de tous les --

Pour qu'un pesticide soit vendu sur le marché canadien, il doit obligatoirement être enregistré au niveau canadien. Il y a des études qui sont déposées par les fabricants pour évaluer la toxicité, l'innocuité des différents produits qui vont être mis sur le marché. Et il y a des normes également pour ce qui regarde l'étiquetage. Tout ce qui s'appelle donc préalablement à la mise en marché, responsabilité canadienne.

1110 Au total, c'est environ autour de 7 500 produits qui sont homologués avec des ingrédients actifs, qui est la composante, si on veut, pesticide du produit de la formulation commerciale que vous allez retrouver sur le marché. C'est 500 ingrédients actifs différents, environ.

1115 Au Québec, l'encadrement réglementaire est complété par la Loi sur les pesticides et par la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce sont deux lois qui sont administrées par le ministère de l'Environnement et Faune.

1120 La Loi sur les pesticides est en vigueur depuis juillet 1988. Et à la même époque, il y a trois règlements qui sont entrés en vigueur. Et il y a eu des modifications réglementaires qui ont été apportées en avril 97, où il y a eu fusion des trois règlements. Donc, quand on parle de pesticides, c'est la Loi sur la qualité de l'environnement, la Loi sur les pesticides et son règlement d'application, qui est le règlement sur les permis et les certificats pour l'utilisation et la vente de pesticides.

1125 Les objectifs derrière ces réglementations-là: éviter, réduire les atteintes à l'environnement et à la santé, rationaliser l'usage des pesticides. Alors, quels sont les moyens qui sont utilisés pour arriver à ces fins-là? Il y a d'abord évidemment le contrôle réglementaire. Le contrôle réglementaire, donc, qu'est-ce qui est défini, les modalités d'application de la loi sont définies dans le règlement.

1130 Il est question de classes de pesticides. Les pesticides vont être classés en fonction notamment de l'usage auquel ils sont destinés et des niveaux de risque qu'ils présentent lors de l'utilisation. C'est encadré par un régime de permis et de certificats, les permis destinés aux entreprises, les certificats aux individus, pour ceux qui vont vendre ou utiliser des pesticides.

1135 Il y a également un projet de règlement, le Code de gestion des pesticides, qui a fait l'objet d'une période de préconsultation l'automne dernier, l'été dernier jusqu'à l'automne, qui, lui, va venir édicter des normes pour régir la pratique, c'est-à-dire régir véritablement l'utilisation des pesticides. À l'heure actuelle, c'est un projet de règlement. Le volet qui est en vigueur avec la Loi sur les pesticides est essentiellement administratif.

1145 Il y a aussi des initiatives non réglementaires pour réussir à atteindre les objectifs de la réglementation. Il y a de la recherche et développement. Depuis 1988, le Ministère a investi plusieurs millions de dollars dans différents projets de recherche pour des analyses, essayer de découvrir des alternatives à l'utilisation des pesticides de synthèse. Il y a eu aussi différentes campagnes de sensibilisation de projets pilotes un peu partout à la grandeur de la province. Et il y a des guides de bonne pratique qui sont publiés, qui sont destinés aux différentes clientèles utilisatrices de pesticides.

1150 Puis il y a également du monitoring, en fait de l'échantillonnage à la réalisation d'études qui sont faites par le Ministère. Et sur cet aspect-là, il y a notamment Richard Desrosiers qui pourra vous en parler tout à l'heure.

1155 Si je vous parle de classes de pesticides, je vais le faire quand même assez brièvement. Comme je le disais tout à l'heure, le gouvernement canadien est responsable de tout ce qui s'appelle mise en marché des pesticides au pays. Ils ont trois classes de pesticides.

1160 À la suite des analyses déposées par les fabricants, le gouvernement fédéral va décider de mettre les pesticides soit dans une classe usage restreint, parce que ce produit-là pose des risques ou présente une toxicité importante et va être utilisé dans des milieux qui sont précaires. Et il y a aussi l'autre classe du fédéral, qu'on pourrait appeler la classe d'usage commercial ou agricole, qui va regrouper donc les produits qui vont être utilisés dans ces milieux principalement et qui ont une toxicité inférieure à ceux qui sont classés dans le restreint. Et finalement, il y a les produits d'usage domestique que vous et moi, on utilise autour de la maison.

1165 Qu'est-ce qui est assujéti en vertu de la Loi sur les pesticides? Alors, il y a quatre grands blocs d'activités qui vont requérir l'obtention d'un permis pour les entreprises et l'obtention d'un certificat de qualification pour les individus qui travaillent pour ces entreprises-là.

1170 Les quatre activités professionnelles visées, ce sont, un, la vente en gros. Alors, toutes les entreprises qui entrent les pesticides sur le marché du Québec et les pesticides qui sont destinés à la revente vont être assujettis à l'obtention d'un permis. Les entreprises qui vendent au détail également. Et là, il y a des distinctions qui sont faites en vertu des classes de pesticides. En fait, c'est que plus le pesticide appartient...

1175 Les classes au Québec, c'est les classes 1, 2, 3, 4, 5, qui sont faites à partir des classes fédérales. C'est en vertu des niveaux de toxicité, des évaluations qui ont été faites par le gouvernement canadien, la législation provinciale a adopté des classes qui sont le pendant, si vous voulez, de ça. Pour les produits qui sont homologués au fédéral usage restreint, ils vont être en classe 2 au Québec versus les classes 5. Les classes 5 vont être pour les produits domestiques au Québec. La classe 2 posant plus de risque, les exigences vont être supérieures pour les produits d'usage domestique.

1180 Donc, l'entreprise qui vend au détail, c'est-à-dire qu'elle vend au public des produits, il y a deux permis qui sont prévus. Je vous donnerais comme exemple de vendeur au détail de pesticides la Coopérative agricole, qui va vendre majoritairement des produits d'usages agricoles et commerciaux, va devoir détenir un permis. Et le quincaillier du coin ou le Club Price ou le Rona Dismat doit aussi détenir un permis pour distribuer des pesticides domestiques qu'on dit de classe 4.

1190 La différence avec les classes 5, qui sont des produits domestiques, je dirais que les classes 4, ce sont notamment des concentrés qui vont demander de la manipulation de la part

de l'utilisateur, donc qui peuvent potentiellement présenter un peu plus de risque qu'un produit de classe 5 qui, lui, peut être vendu librement par le détaillant sans qu'il ait à détenir de permis. Les produits de classe 5 sont en petit format, inférieur à 1 kilo, 1 litre, et prêts à être utilisés.

Les autres activités qui sont assujetties à l'obtention d'un permis pour les entreprises, ce sont tout ce qui s'appelle les travaux rémunérés pour l'application de pesticides. Il y a différentes sous-catégories rattachées à ça. Mais que vous pensiez à vos entreprises d'entretien ornemental, celles qui viennent pour entretenir les pelouses et les jardins, ces entreprises-là qui offrent le service, notamment le service d'application contre rémunération, doivent détenir des permis et les employés doivent être certifiés.

C'est la même chose pour les entreprises d'extermination. Quand on parle d'extermination, c'est vraiment majoritairement les activités pour contrôler les insectes nuisibles à l'intérieur des bâtiments. Il y a également, bon, des activités dans les aires forestières, les entreprises qui se spécialisent dans l'application de pesticides à forfait sur les terres agricoles. On peut penser aussi aux entreprises qui font le traitement contre les insectes piqueurs, ce qui est de plus en plus populaire depuis quelques années, le traitement des insectes piqueurs dans les cours d'eau pour contrôler les mouches noires.

Toutes les entreprises donc parmi les différentes sous-catégories - je ne les énumérerai pas toutes, juste pour vous donner un exemple - toutes ces entreprises-là sont assujetties donc à l'obtention d'un permis et leurs employés doivent aussi détenir des certificats de qualification ou, à tout le moins, travailler sous la supervision de quelqu'un qui détient un tel certificat.

La dernière catégorie qui requiert un permis, ce sont les travaux d'utilisation encore de pesticides, mais non rémunérés. Alors, ce sont toutes entreprises qui doivent utiliser des pesticides des classes 1, 2 ou 3, donc des pesticides d'usage restreint, commerciaux ou agricoles, mais qui le font pour leurs propres besoins. Ce n'est pas un service commercial qu'ils offrent. Ils en ont besoin pour leurs propres activités. Le meilleur exemple que je peux vous donner, c'est les terrains de golf. Ils ne font pas de commerce d'application de pesticides mais ils en utilisent pour les besoins de leur terrain.

Les municipalités aussi sont assujetties. Je pourrais parler des ministères. Le ministère des Transports est assujetti à l'obtention également d'un permis pour tout ce qui s'appelle entretien des corridors routiers, ferroviaires et électriques. Hydro-Québec également.

Donc, ce sont les activités qui sont assujetties à l'obtention du permis. Le permis, il est donc délivré à une entreprise. Il est valide pour une période de trois ans. Et les coûts vont varier selon l'activité à laquelle l'entreprise s'adonne et le nombre de places d'affaires qui exercent ladite activité. Juste pour donner un ordre de grandeur, quelqu'un qui a une place d'affaires au Québec, qui fait de la vente en gros, le coût du permis se situe aux alentours de 460 \$ maintenant. Ce coût est indexé annuellement.

Pour les individus, donc les employés de ces entreprises-là, ils doivent également détenir un certificat de compétence. Le certificat, il est valide pour cinq ans, il coûte 128 \$ et il est délivré à la personne à la suite de la réussite d'un examen. Il y a des examens qui sont dispensés notamment dans la plupart des services d'éducation aux adultes, les commissions scolaires du Québec. Et il y a également des programmes de cours réguliers donnés notamment dans les instituts de technologie agricole ou donnés dans ce qu'on appelle les diplômes d'études secondaires, les professionnels longs, soit en horticulture ornementale ou en production animale ou maraîchère. Alors, il y a certains cours de ces formations régulières là qui sont reconnus et qui donc vont donner droit à l'obtention du certificat par le Ministère.

Ce à quoi ça ressemble les autorisations qui sont délivrées, moi, je dis toujours que ça ressemble à un permis d'alcool qu'on retrouve dans les restaurants. C'est normalement l'entreprise qui vend en gros, l'entreprise qui vend au détail et la firme qui détient un permis pour l'application de pesticides rémunérée. Les services commerciaux doivent afficher ce permis-là et les individus qui détiennent le certificat doivent l'avoir en leur possession également.

Les différentes obligations qui vont de pair -- là, vous voyez, c'est très très administratif. On parle de catégories, d'activités. Le but, en fait, c'était, un, lors de l'entrée en vigueur de la loi, c'était de connaître qui utilisait, qui était la clientèle qui faisait affaire avec des pesticides au Québec, ce dont on avait, à toutes fins pratiques, peu d'idée. Maintenant, on sait qui sont ces gens-là.

Et il y a des obligations qui sont rattachées à ça, entre autres de faire exécuter les activités par du personnel qualifié. Et à l'heure actuelle, je dirais, on amorce la deuxième vague de certification. Au départ, le certificat était obtenu à la suite d'un examen qui testait, je dirais, majoritairement le niveau de sensibilisation des gens face aux risques que pose l'utilisation des pesticides. Progressivement, le contenu des cours est revu et resserré pour en arriver à une démarche un petit peu plus, je vous dirais, scientifique ou technique. Sans former des techniciens, c'est un peu l'objectif à long terme qui est derrière tout le volet formation.

Une autre exigence du titulaire de permis, c'est celle de tenir des registres et de produire au Ministère un bilan des ventes et des utilisations. À l'heure actuelle, on dispose de très très peu de données pour l'utilisation des pesticides sur le territoire québécois. Ce dont on dispose, c'est du bilan des ventes.

Depuis 1992, on compile annuellement, je vous dirais, le volume de pesticides qui entrent sur le marché québécois. On le fait à partir des titulaires de permis de vente en gros. Donc, ceux qui entrent les pesticides sur le territoire québécois à des fins de revente, on exige de ces gens-là qu'ils nous remettent annuellement le total des ventes qu'ils ont effectuées sur le territoire québécois, ce qui nous permet de suivre un peu les tendances, l'évolution.

Alors, si vous voulez un petit peu plus d'information sur les quantités, j'en ai amené. On pourra répondre à certaines de vos questions par la suite.

Ça, ça fait le tour rapidement, je l'avoue, du volet réglementaire qui est actuellement en vigueur.

Le deuxième volet réglementaire qui est projeté, c'est l'adoption du Code de gestion de pesticides qui viendrait régir la pratique, donc ces objectifs particuliers de réduction des risques d'exposition de la population et des espèces qui sont non visées par les traitements réalisés avec les pesticides. Et il y a également réduction des risques de contamination de l'environnement, eau, air, sol.

Comment on espère traduire ça dans le volet réglementaire? C'est d'interdire tout simplement des pratiques dangereuses. Par exemple, tout entreposage souterrain de pesticides serait interdit. Il y aurait des mesures préventives obligatoires et des mesures d'urgence obligatoires. Donc, je donne des exemples, là, comme je vous dis, ce n'est pas quelque chose qui est réglementaire. C'est quelque chose qui est en préconsultation, c'est quelque chose qui est en devenir.

Donc, par exemple, que les camions qui font l'entretien des espaces verts soient dotés d'un minimum d'équipements de sécurité pour faire face à une situation d'urgence, un déversement, des choses comme ça, que les numéros du Centre antipoison du Québec soit affiché dans les lieux d'entreposage. C'est différents types de mesures comme celles-là qui seraient prescrits dans le projet de règlement.

Il faut également prévoir une modulation des exigences quand on parle d'utilisation de pesticides, parce qu'il y a une très très grande diversité de produits. Sur les 7 500 qui sont homologués au Canada, il y en a plus de 1 200, 1 300, 1 400, 1 500 qui peuvent être utilisés au Québec, dépendamment des années. On parle de formulation pour au-delà de 200 ingrédients actifs différents, qui ont chacun leur propre devenir environnemental, leur propre caractéristique toxicologique. Alors, il faut moduler les exigences en fonction de cette grande diversité des produits et également des méthodes et des lieux d'application en fonction des classes de pesticides, pour rejoindre un peu la réglementation, et aussi en fonction des catégories et des milieux qui vont être à protéger.

Donc, dans le projet de règlement, il y a des exigences générales applicables à tous les secteurs, que ce soit la vente, l'utilisation en horticulture ornementale ou en extermination, par exemple. Et il y aurait également des exigences spécifiques à chacun des secteurs.

Finalement, le dernier volet réglementaire, il y a la Loi sur la qualité de l'environnement, le règlement relatif à l'administration plus particulièrement, qui fait en sorte que les promoteurs doivent détenir des certificats d'autorisation pour certaines utilisations bien bien particulières de pesticides, l'entretien des corridors routiers, ferroviaires et énergétiques, l'utilisation des pesticides appartenant à la classe 1 selon le règlement dont je vous parlais tout à l'heure.

Cette mesure-là, je vous dirais qu'elle est, à toutes fins pratiques, maintenant désuète. Des pesticides de classe 1, il s'en retrouve -- il n'en est pas rentré sur le marché québécois depuis 1992. Le dernier a été retiré par le fabricant en 1990. La disposition demeure toutefois pour s'assurer -- il est toujours probable qu'on puisse trouver des stocks chez certains détaillants ou chez certains producteurs agricoles, ce qui fait que la mesure, elle est là encore pour ça.

Ce qui est assujéti à l'obtention d'un certificat d'autorisation également, c'est l'application des pesticides par voie aérienne dans le milieu forestier à des fins non agricoles et l'utilisation des pesticides dans un milieu aquatique pourvu d'un exutoire superficiel vers un bassin hydrographique. Ça, ça comprend, entre autres, la répression de la végétation et la répression des larves - je parlais tantôt pour les insectes piqueurs - la répression des poissons et des lamproies et de certains mollusques.

Il y a le dernier volet de la Loi sur la qualité de l'environnement, le règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Il y a certains projets pesticides. Les arrosages aériens de pesticides en milieu forestier à des fins non agricoles, qui sont effectués sur des superficies supérieures à 600 hectares, vont être assujettis au processus d'étude d'impact et d'audience, qui va de pair avec ça.

Finalement, j'aimerais quand même aborder juste la question, peut-être céder la parole, si cela vous convient, à Richard Desrosiers pour qu'il vous parle un peu des études qui peuvent être faites au niveau des campagnes d'échantillonnage dans les cours d'eau du Québec pour ce qui est des pesticides.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. Alors, on va aller à votre collègue, après ça on reviendra poser un certain nombre de questions.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Et on pourra vous préciser également les pouvoirs des municipalités pour l'interdiction de pesticides.

LE PRÉSIDENT :

Oui, parce que c'est une des questions qui a été soulevée, ça.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Et j'y reviendrai.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. RICHARD DESROSIERS :

Monsieur le président, mon nom, c'est Richard Desrosiers. Je travaille à la Direction des politiques des secteurs naturels. Je m'occupe principalement du secteur agricole au niveau des pesticides, mais je peux aussi répondre pour les autres secteurs d'utilisation. Je vais essayer d'être assez bref.

Des questions probablement qu'on vous a posées: est-ce qu'il y a des pesticides dans les eaux de surface et dans les eaux souterraines? Il faut comprendre que c'est oui. Au ministère de l'Environnement, on s'est intéressé principalement, en termes d'échantillonnage, à des zones où l'utilisation des pesticides est fortement utilisée. Présentement, au Québec, c'est vraiment le secteur agricole. Parce que dans une zone concentrée, on peut retrouver dans des superficies de très grandes superficies de culture, puis tous les producteurs agricoles présentement au Québec en grande majorité utilisent des pesticides.

Le problème avec les pesticides, c'est que les producteurs ou encore que ce soit l'entretien paysager ou que ce soit les terrains de golf ou autres, de la façon dont les gens appliquent les pesticides, c'est que c'est fait sous forme de pulvérisation liquide au sol et sur le feuillage. Quelques fois, ils vont utiliser des pesticides, ils vont les incorporer au sol sous forme granulée. Puis le plus souvent, ils vont ensemercer des semences enrobées de pesticides pour les protéger contre les moisissures ou encore certains ravageurs.

Depuis 92, on s'est intéressé aux zones à maïs et soja principalement. Ça va vous donner une idée ici, ce sont les rivières que nous suivons le plus fortement. De 92 à 98, où on a un suivi systématique annuel, ce sont la rivière Chibouet pour le bassin de la rivière Yamaska, des Hurons pour le bassin de la rivière Richelieu, Saint-Régis qui est un tributaire du Saint-Laurent, puis Saint-Zéphirin qui est le bassin de la rivière Nicolet.

Je vais vous donner les constats de cet échantillonnage. Là, il faut bien comprendre ici que c'est exclusivement le milieu agricole. C'est qu'on s'est rendu compte qu'il y a plusieurs

1400 pesticides qui sont présents en même temps dans l'eau, puis ça dans toutes les rivières échantillonnées.

1405 Les concentrations d'herbicides. Parce qu'il faut comprendre que les agriculteurs ou tout autre usager utilisent environ trois sortes de pesticides, ce sont des herbicides pour contrôler les mauvaises herbes. Ensuite, vous avez les insecticides qui vont contrôler les insectes. Et on peut inclure à l'intérieur de ça les acariens. Puis vous avez aussi des fongicides, qui sont là pour contrôler les pourritures qu'on peut avoir dans les cultures.

1410 Les herbicides sont plus problématiques que les deux autres parce que ces produits-là sont appliqués très tôt. D'ailleurs, c'est ce qui se fait globalement ici dans la Province de Québec depuis le début mai. Vous n'aviez seulement qu'à regarder dans les champs ce matin, on voyait que les tracteurs commençaient à travailler pour ensemercer leurs cultures. Les herbicides sont plus résiduels que les insecticides, les fongicides, principalement ceux qu'on applique avant même que les cultures sont en croissance. Ça, c'est pour contrôler les mauvaises herbes. J'y reviendrai tantôt.

1415 On s'est rendu compte que les concentrations des herbicides dans l'eau augmentent peu de temps après la récolte d'application au champ. Je vous présenterai un schéma tantôt pour vous expliquer un petit peu ce qui se passe, si, monsieur le président, ça vous convient.

1420 En gros, bien sûr, ce sont des noms de pesticides. C'est peut-être agaçant un petit peu, mais ça vous donne une idée. De 92 à 95, les pesticides détectés dans plus de 50 % des échantillons étaient, dans l'ordre, l'atrazine qui est utilisée dans le maïs, le métolachlore qui est utilisé principalement dans le maïs, soja et pomme de terre, la cyanazine exclusivement dans le maïs. La simazine, c'est un herbicide qui est utilisé dans beaucoup de -- pas nécessairement
1425 dans les cultures mais pour les arbres de Noël ou d'autres cultures. C'est ce qu'on appelle peut être utilisée en entretien paysager, un peu partout. Le problème, c'est qu'il est très très résiduel. Puis vous avez l'EPTC, qui est un herbicide qui présentement ne sera plus utilisé. Dans deux ou trois ans, il va disparaître du marché.

1430 En 95-98, on a fait le bilan et on se rend compte que c'est encore toujours l'atrazine et le métolachlore qui sont toujours les produits les plus fréquemment détectés. Et ça, c'est facile à comprendre. C'est parce qu'il y a environ 300 000 hectares de maïs et environ 100 000 hectares de soja qui, dans la région de la Montérégie ou de tout le sud-ouest de Montréal à aller jusqu'à Nicolet, ce sont des superficies, c'est une culture qui est faite en rangs, puis ces produits-là
1435 sont utilisés sur un sol nu dans la grande majorité des cas. On a détecté, depuis un certain temps, le bentazone qui est utilisé dans le soja, le dicamba qui est utilisé dans le maïs, le diméthénamide qui est encore aussi dans le maïs, se sont ajoutés.

1440 Le constat qu'on s'est rendu compte entre 92 et 95 et la période 95 à 98, il y a un changement au niveau de la production agricole. C'est-à-dire que les producteurs agricoles ont tendance à utiliser plus... à diversifier les matières actives qu'ils utilisent sur les fermes. Avant,

1445

ils se limitaient à certains produits, mais depuis que le fédéral a homologué plusieurs nouvelles molécules, les producteurs agricoles ne diversifient plus. Ce qui arrive dans les cours d'eau à ce moment-là, c'est qu'au lieu d'avoir trois ou quatre produits qui sont à la select, qui sont dans les «top 10», on se ramasse avec un plus grand nombre de matières actives mais à des concentrations beaucoup plus faibles.

1450

Pour parler des concentrations un petit peu, dans les concentrations au niveau de l'eau potable, je vais vous donner une image, ça va être plus simple. Ici, vous avez, par exemple, des tributaires. Il y a une rivière assez importante. Depuis tantôt je parle de la zone agricole. Les concentrations élevées de pesticides lorsqu'on prend les échantillons, ça va être dans ces tributaires-là qui sont très très rapprochés des zones agricoles. À ce moment-là, on peut avoir des dépassements pour l'eau potable, pour le critère de l'eau potable, mais on a surtout et principalement des dépassements pour les critères de la vie aquatique.

1455

1460

Une fois que ces herbicides-là quittent ce tributaire-là et se jettent dans la plus grosse rivière, il y a comme une dilution qui se fait en fonction des autres usages. Si vous avez une zone forestière, une superficie où c'est plus forestier ou autres zones - là j'exclus tous les autres polluants - il y a une dilution. Ça fait que vous allez avoir des concentrations qui sont beaucoup plus faibles et, à ce moment-là, ils dépassent rarement les critères d'eau potable ou à l'occasion durant l'été. Ou à l'occasion. Mais ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas présents. Ils sont présents, mais en deçà des normes qui ont été établies par le fédéral ou par l'EPA aux États-Unis ou autres.

1465

Mais c'est le pourquoi qu'on les retrouve dans l'environnement? En gros, je vais essayer de vous expliquer ça le plus simplement possible. C'est qu'une fois que les pesticides sont appliqués sur la culture ou sur une pelouse ou autrement, il se produit des phénomènes qui les amènent dans les autres compartiments de l'environnement, soit l'air, soit l'eau ou soit le sol.

1470

Au niveau agricole, le plus gros gros gros problème, c'est le ruissellement de surface. Une fois que les producteurs sont en train d'étendre les pesticides, c'est qu'une fois qu'il arrive des pluies, ce qui arrive à un moment donné, une fois que le sol, sa capacité est saturée, il va y avoir de l'eau qui va circuler à la surface entraînant les herbicides dans l'eau de surface. Ça c'est: la principale contamination de l'eau de surface nous provient du ruissellement.

1475

1480

Ensuite, il y a un phénomène qu'il faut comprendre, c'est que l'agriculture, notre saison est très courte. Notre saison de croissance est très courte. Ça fait que les producteurs ont hâte d'embarquer dans le champ, d'arriver très tôt, de semer. Ça fait qu'il y a un système de drainage qui est très très très efficace. À la moindre pluie, l'excès d'eau, il faut qu'il soit évacué, envoyé dans les tributaires que je vous montrais tout à l'heure. Vous avez des drainages souterrains et des drainages superficiels. Après une pluie, cette évacuation-là entraîne les pesticides, en général.

1485 Pour ce qui est de l'eau souterraine, nous avons fait des études aussi mais beaucoup
moins systématiques que pour les eaux de surface. On l'a fait ici dans la région de Lanaudière
pour la culture de pomme de terre, puis dans d'autres cultures à maïs. Ce qui arrive, c'est que
le pesticide, une fois appliqué, va s'infiltrer à travers le sol puis il peut rejoindre l'eau
souterraine. Mais les concentrations qu'on retrouve dans l'eau souterraine sont de beaucoup
1490 beaucoup plus faible que celles qu'on retrouve dans les eaux de surface. Pour comprendre,
c'est que le pesticide, il va... le sol est bénéfique, en fait, pour la dégradation biologique ou
chimique. C'est un plus, en fait, quand on veut que le pesticide disparaisse. Ça fait que c'est
une des raisons pourquoi les concentrations sont plus faibles.

1495 Là, j'ai fait le tout très très rapidement. Il y avait une question, monsieur le président,
que vous avez soulevée tantôt, les normes de toxicologie. En fait, ce sont des normes qui sont
établies soit au niveau fédéral, soit au niveau américain. Puis c'est fait sur une base, par
exemple, de la longueur de la vie humaine pour ce qui est de l'eau potable. Pour les organismes
aquatiques, à moins que vous ayez des questions à ce niveau-là, je pourrais toujours répondre.

1500 Qu'est-ce qu'on fait présentement? C'est que le MAPAQ a une stratégie phytosanitaire,
qu'ils appellent, d'une diminution, et son objectif c'est d'ici 2003, de réduire de 50 % l'utilisation
des pesticides en milieu agricole. Nous, on contribue aussi à cet objectif-là. Parce que la seule
façon de réduire les concentrations dans l'eau souterraine et dans les eaux de surface, c'est
1505 vraiment réduire la pression d'utilisation par hectare ou par superficie en diminuant les quantités
utilisées.

Je vous remercie, monsieur le président. Si vous avez des questions -- j'espère que j'ai
été clair?

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez été clair et on vous remercie beaucoup l'un et l'autre. On a quand même
quelques petites questions.

1515 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Sur l'eau potable, si vous le souhaitez, on peut compléter l'information pour la question
des pesticides dans l'eau potable avec notre spécialiste.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est une des questions que j'ai, évidemment, parce que s'il y en a dans l'eau brute, est-ce qu'il y a des dangers qu'on en ait dans l'eau potable? Et quelles sont les garanties qu'on a que les usines de filtration interceptent ces pesticides-là?

1525 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, monsieur Simon Thériage pourrait répondre à cette question-là.

1530 **M. SIMON THÉBERGE :**

Je vais me permettre peut-être aussi de compléter ou de contextualiser l'ensemble des problèmes toxiques dans l'eau potable. Le règlement sur l'eau potable a été adopté en 1984. On est la première province au Canada à avoir adopté un règlement et ce sont des normes québécoises qui...

1535 **LE PRÉSIDENT :**

Cette partie-là, on la sait, puis avec le nouveau règlement qui vient, ça va. Dites-moi comment --

1540 **M. SIMON THÉBERGE :**

D'accord. Donc, en 85, compte tenu qu'on a réglementé la qualité de l'eau potable, en 85, les efforts du ministère de l'Environnement ont porté sur la connaissance des substances toxiques, puisque déjà un certain monsieur Nantel du Centre de toxicologie du Québec disait que l'eau du fleuve Saint-Laurent était très polluée et que ce n'était pas bon à boire. Donc, le ministère de l'Environnement, en 85, a commencé à analyser la qualité de l'eau au niveau de toutes les substances toxiques.

1550 Et c'est là que je fais le lien avec la présentation qu'on vient d'avoir. La seule substance qui peut dans l'eau brute dépasser les seuils internationaux de la qualité de l'eau potable, c'est l'atrazine et ce problème-là est carrément de niveau international. Tous les pays industrialisés ont ce problème-là à cause effectivement de l'épandage de cet herbicide dans les cultures de maïs.

1555 Alors, dans la Province de Québec, la région la plus chaude au niveau des problèmes d'atrazine, c'est dans la région de la rivière Yamaska. Les dépassements que nous observons sont des dépassements saisonniers, donc aux environs du début de l'été. Et la substance qu'est l'atrazine, c'est une substance qui, à très long terme, a un effet cancérigène.

1560

1565 Alors nous, la première démarche que nous faisons lorsque les données que nous
avons démontrent un dépassement des recommandations canadiennes ou des normes
québécoises, c'est de consulter les experts de la santé. Et ces dépassements épisodiques là
de la norme d'atrazine, même s'ils ont été confirmés, ne constituent pas un risque à la santé
compte tenu qu'ils sont très temporaires. Donc, il faudrait qu'il y ait exposition de la population
durant toute l'année pour qu'il y ait une préoccupation sanitaire. Donc, la conséquence que nous
trouvons à ce moment-là, c'est de poursuivre l'échantillonnage pour s'assurer que les
dépassements de norme soient effectivement épisodiques et ne sont pas un risque à la santé.

1570 Malgré tout, la Municipalité de Saint-Hyacinthe, qui est à l'embouchure de la rivière
Yamaska, a complété son traitement par l'ajout de charbon actif, qui est utilisé de façon
saisonnière. Donc, quelle est la façon d'enlever les pesticides dans l'eau brute? C'est d'ajouter
du charbon, qui a la caractéristique d'adsorber, c'est-à-dire de capturer le pesticide, et une fois
1575 que le charbon a capturé le pesticide, il est éliminé. Donc, à ce moment-là, on enlève le
pesticide de l'eau, ce qui permet à la Municipalité de Saint-Hyacinthe de respecter les
recommandations canadiennes en tout temps.

1580 Je vous avoue aussi qu'on a cherché tous les pesticides utilisés au Québec dans l'eau
potable depuis 85 et même dans l'eau souterraine utilisée à des fins communautaires. Et malgré
toutes ces recherches, il n'y a que l'atrazine qui dépassait épisodiquement les recommandations
internationales au niveau de l'eau potable.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Juste pendant que j'y pense, et madame Bouchard et votre autre collègue, voulez-vous,
s'il vous plaît, déposer les acétates que vous avez projetés.

1590 Revenons à vous, monsieur Théberge. Est-ce qu'à ce moment-là, on doit comprendre,
est-ce qu'il y en a de l'atrazine dans la rivière l'Assomption, dans l'eau brute de la rivière
l'Assomption?

M. SIMON THÉBERGE :

1595 Oui, il y en a des concentrations inférieures à la recommandation canadienne.

LE PRÉSIDENT :

1600 Est-ce qu'on doit comprendre à ce moment-là que les usines de la Municipalité de
l'Assomption, de Repentigny, qui s'alimentent à l'eau de la rivière l'Assomption... j'ai dit
Repentigny, ce n'est peut-être pas Repentigny, c'est peut-être Legardeur.

M. SIMON THÉBERGE :

1605 Repentigny, vous avez raison.

LE PRÉSIDENT :

1610 Est-ce que ces usines-là ont des traitements au charbon pour permettre d'éliminer l'atrazine qui se trouve dans l'eau brute?

M. SIMON THÉBERGE :

1615 Non, ils n'ont pas de traitement au charbon. Le système de traitement est très partiellement efficace pour enlever les pesticides, mais ce n'est pas jugé un système orienté vers l'enlèvement des pesticides, puisque les concentrations de pesticides sont inférieures en tout temps aux recommandations jugées sécuritaires pour la santé.

LE PRÉSIDENT :

1620 Donc, il y en a, mais il n'y en a pas assez pour que ce soit inquiétant.

M. SIMON THÉBERGE :

1625 C'est en plein ça.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1630 Madame, vous avez évoqué tantôt les bilans de vente ou de circulation de pesticides au Québec. Est-ce qu'on peut avoir les bilans annuels de vente, tant dans le secteur agricole que dans le secteur municipal? Et je vais vous expliquer tantôt pourquoi je distingue les deux.

Mme LUCIE BOUCHARD :

1635 Les bilans sont disponibles sur le site Internet du Ministère et le dernier bilan produit, celui de 1996, va être déposé dans les jours qui viennent. L'envoi a été fait de trente-cinq copies qui avait été demandé. L'envoi a été fait.

1640 Oui, il y a des données qui sont présentées. En fait, il faut voir que le bilan, c'est une compilation qui est faite à partir de données globales et que nous, on fait, si on veut, différents types de classement avec les données totales qui nous sont fournies par les titulaires de permis de vente en gros. Et effectivement, on a des données par secteur d'utilisation, soit agricole et domestique ou en horticulture ornementale, par exemple, effectivement.

1645

LE PRÉSIDENT :

Parce que dans une session antérieure, le ministère de l'Agriculture nous disait que la consommation de pesticides en milieu agricole était en diminution. Est-ce que je me trompe?

1650

M. MARCEL TREMBLAY :

Vous avez raison. On vous a indiqué que globalement, de 92 à 96, en milieu agricole, le Ministère avait adopté la stratégie phytosanitaire et que les ventes globales de pesticides, fongicides, insecticides et herbicides avaient diminué de l'ordre de 7.5 %.

1655

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, madame, vos bilans globaux indiquent, de 92 à 96, une diminution d'ensemble?

1660

Mme LUCIE BOUCHARD :

Oui. Ce sont les mêmes données que le Ministère.

1665

LE PRÉSIDENT :

Pour le milieu agricole, mais je vous parle du bilan massique de l'ensemble des utilisateurs. Est-ce que de 92 à 96, il y a une augmentation?

1670

Mme LUCIE BOUCHARD :

Non, il n'y a pas d'augmentation. Je vous dirais que les chiffres... bien, en fait, en 96, oui, de plus 1,3 %. Je vous dirais que c'est à peu près constant pour ce qui est des ventes totales au Québec, mise à part une année, en 94, où il y a eu un creux. Généralement, ça tourne autour de 3 millions de kilogrammes d'ingrédients actifs.

1675

LE PRÉSIDENT :

3 millions de kilogrammes?

1680

Mme LUCIE BOUCHARD :

Ça va de 3 millions de kilogrammes d'ingrédients actifs.

1685

LE PRÉSIDENT :

1690 D'ingrédients actifs. Ça, c'était une des autres questions que je voulais savoir. Le bilan
massique peut changer, mais est-ce que les concentrations changent? Est-ce qu'on parle
toujours de la même chose? Parce qu'on peut dire, cette année, on en a vendu 4 tonnes de
moins, mais si le concentré est plus élevé, le bilan dans l'environnement n'est pas modifié pour
autant.

M. MARCEL TREMBLAY :

1695 Je crois que la méthode qui a été utilisée au MAPAQ est sur la base des ingrédients
actifs également quand on parle de diminution de 7.5 %.

LE PRÉSIDENT :

1700 Est-ce qu'une Municipalité peut interdire la vente de pesticides sur son territoire et
l'application de pesticides sur son territoire?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1705 Alors, je vais vous faire peut-être un petit rappel. Les pouvoirs des municipalités en
matière d'épandage de pesticides datent évidemment d'avant la loi. Sans faire l'exégèse de ça,
on peut rapporter, entre autres parce qu'il y a certaines écoles juridiques qui prétendent que les
pouvoirs sont issus de l'un ou l'autre de ceux-ci, alors en vertu de la Loi sur l'aménagement et
1710 l'urbanisme, l'article 113.12 permet aux municipalités de gérer les arbustes, les arbres et tout ça.
Donc, par extension, on peut parler de pouvoirs sur les pesticides.

La Loi sur les cités et villes, qui régit les villes comme Joliette, accorde, en vertu de
l'article 412.32 de la Loi sur les cités et villes, un pouvoir sur l'emmagasinement de produits et
1715 aussi sur tout produit dangereux pour la santé. Alors, quand on parle d'emmagasinement, il y a
parfois une approbation du ministre de l'Environnement. Et si on parle de produits pour la santé,
certaines écoles disent que cette approbation-là n'est pas nécessaire, je ne veux pas rentrer
dans ça.

1720 Le même article, ou à peu près, pour les municipalités régies par le Code municipal,
donc 5 000 et moins, les petites municipalités, ils ont l'article 555.7.1 du Code municipal qui leur
accorde à peu près les mêmes pouvoirs. Alors, il y a aussi d'une façon très générale les articles
des deux lois sur les pouvoirs en matière de nuisance qui appartiennent aux municipalités.

1725 Alors, tout ça a amené en 86, il y a une compagnie qui s'appelle Chemlawn, qui avait
procédé à l'épandage de pesticides et qui avait arrosé, si vous voulez, quelques enfants d'une
école de Pierrefonds. Et à ce moment-là, il y a eu une poursuite au pénal et évidemment un
procès, qui remettait en cause le pouvoir des municipalités de gérer les pesticides. Ce qui est

1730 intéressant dans ce règlement-là qui avait été adopté, c'est qu'il prévoyait certaines mentions dont, entre autres, ce règlement:

1735 «La personne procédant à l'application du pesticide devait aviser le propriétaire au préalable en lui indiquant le nom du pesticide, les moyens à prendre en cas d'intoxication ou de contact cutané ou oculaire. De plus, l'épandage de pesticides devait être accompagné d'affiches pour informer la population de l'application de pesticides sur le terrain. Ces affiches devaient demeurer en place au moins quarante-huit heures après l'épandage. D'autres règlements...»

1740 Par la suite, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur les pesticides, dont on vous a fait état. Ce qui est important de souligner, c'est que la Ville de Hudson a adopté un règlement extrêmement restrictif sur l'épandage de pesticides, ce qui, vous vous en doutez, a donné lieu à une poursuite, en 93, sur le pouvoir de la Municipalité de gérer les pesticides. Alors, la Loi, la même année où cette poursuite a été intentée en Cour supérieure, la Loi sur les pesticides a été modifiée par la Loi sur les pesticides et notamment par l'article 9 qui n'est pas encore en
1745 vigueur.

Ce qui est important de souligner, c'est que le jugement de la Cour supérieure de 93 portait sur le pouvoir de la Municipalité d'épandre des pesticides et d'interdire, c'est-à-dire, l'épandage de pesticides. Et la loi actuelle prévoit que le ministre -- et je vous lis qu'une partie
1750 de la loi:

«Toute disposition du Code de gestion des pesticides et des autres règlements édictés en vertu de la présente loi prévaut sur toute disposition inconciliable d'un règlement édicté par une municipalité ou une communauté urbaine.»
1755

Ce qui fait que le ministre a discrétion pour établir ce qui est inconciliable et il ne l'est pas. Toutefois, comme la Cour a confirmé, le jugement de la Cour supérieure l'a confirmé en août 98, la Cour d'appel a accordé aux municipalités un pouvoir très étendu en matière de restriction sur les pesticides, puisqu'il n'y a pas de code de gestion des pesticides et que le
1760 règlement qu'on vous a expliqué, c'est un règlement qui porte sur les permis. Donc, il n'y a pas de possibilité d'inconciliabilité.

Alors donc, les municipalités gèrent de différentes façons. Ils peuvent carrément interdire l'épandage de pesticides sur leur territoire. L'article - et je termine là-dessus - la loi modifiant la Loi sur les pesticides qui a été adoptée en 93 et qui n'est pas en vigueur, n'est toujours pas en vigueur, qui devrait être en vigueur par décret du gouvernement, ce qui n'est pas fait et c'est en réflexion à savoir si on le fait ou pas, cet article modifierait l'article 102 sur l'inconciliabilité, il dirait ce qui suit:
1765

1770 «Le Code de gestion des pesticides, et tout autre règlement édicté en application de la présente loi, rend inopérante toute disposition réglementaire portant sur une matière qui est

1775 édictée par une municipalité ou une communauté urbaine, sauf dans le cas où cette disposition réglementaire satisfait aux conditions suivantes: un, elle porte sur des activités d'entretien paysager ou d'extermination, notamment la fumigation, déterminées par règlement du gouvernement; deux, elle prévient ou atténue davantage les atteintes à la santé des êtres humains ou des autres espèces vivantes, ainsi que des dommages à l'environnement et aux biens.»

1780 Et on abroge l'article 103 de la Loi sur les pesticides. Ce qui vient dire par ce fait que la Municipalité se verrait extrêmement restreinte dans ses pouvoirs en matière d'interdiction de pesticides sur son territoire et il faudrait qu'un article du règlement municipal soit inopérant par rapport au code de gestion ou à toute disposition réglementaire du code de gestion des pesticides. Parce que c'est un règlement, en fin de compte.

1785 Alors, à l'heure actuelle, pour terminer, les municipalités ont entière juridiction, en vertu des pouvoirs que je vous ai mentionnés au tout début, pour interdire l'épandage de pesticides sur leur territoire.

LE PRÉSIDENT :

1790 Ça, c'est une bonne nouvelle de ce côté-là. Ce qui est inquiétant, à l'inverse, c'est le développement de la pratique de l'application des pesticides en milieu urbain - il y a eu un débat très vif sur les golfs dans les médias, il y a un mois à peu près - et deuxièmement, des pratiques nouvelles que madame a évoquées tantôt, à savoir les municipalités qui commencent à épandre des pesticides pour combattre les maringouins ou combattre les mouches noires.

1800 Et ça, j'aimerais avoir une opinion écologique du ministère de l'Environnement sur le développement de ce genre de pratique. Quel est l'impact écologique de ça? Quelles sont les significations à long terme de ces nouvelles modes, de cette nouvelle pénétration d'insecticides dans des secteurs jusque là ignorés?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1805 Je pense qu'on va vous revenir là-dessus probablement en soirée.

LE PRÉSIDENT :

Votre collègue s'est avancé sur le micro.

1810 **M. RICHARD DESROSIERS :**

Vous voulez vous limiter aux moustiques?

1815 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne veux pas me limiter aux moustiques. J'essaie de comprendre d'un point de vue écologique, alors que nous avons pour mandat d'essayer d'encadrer une politique de l'eau, en sachant comment tout ça risque de se ramasser dans l'eau, mais ça veut dire quoi des municipalités qui d'un côté ont le pouvoir maintenant réglementaire ou l'ont à peu près à moins que l'application du nouveau règlement les empêche, le nouvel article de loi les empêche, alors qu'un certain nombre peuvent commencer à contrôler l'usage des pesticides sur leur territoire, un certain nombre d'autres développent l'usage des pesticides sur leur territoire en attaquant des choses comme des maringouins ou des mouches noires, une espèce de développement de l'usage des pesticides à large échelle, y compris dans le milieu urbain.

1825 **M. RICHARD DESROSIERS :**

Pour ce qui est des moustiques ou des maringouins, le contrôle, on pourra vous apporter la réponse ce soir. Pour le développement, c'est-à-dire nous avons... on va contacter quelqu'un puis je vais essayer d'avoir la réponse pour ce soir.

Pour ce qui est de l'envoûtement ou encore ce qui nous semble être au milieu urbain, au milieu urbain, la tendance des gens en général, de monsieur Tout-le-monde, c'est de protéger leurs biens, leur investissement à l'aide de pesticides et en être dépendants, monsieur le président. C'est que c'est sûr qu'il y a le côté esthétique qu'il faudrait se poser au point de vue écologique. En fait, ce qui est important, puis ce que le ministère de l'Environnement promut, c'est qu'il faut essayer absolument de réduire cette dépendance-là des pesticides par rapport à monsieur Tout-le-monde seulement que sur le principe, par exemple, de l'esthétique ou encore de développer des méthodes alternatives aux pesticides.

1840 Ce qui est arrivé, qui est intéressant puis peut-être paradoxal, c'est l'entreprise privée, que ce soit Chemlawn, Fertisol, des entreprises qui offrent un service pour traiter des pesticides en milieu urbain. Au point de vue écologique, c'est peut-être quelque chose de positif dans le sens que, en général, ce sont des professionnels, c'est-à-dire que les gens ont une meilleure formation que monsieur Tout-le-monde pour intervenir en ce qui est la protection des biens ou encore critiquer au niveau de l'esthétique.

1850 Présentement, cette industrie a développé, cherche à développer - ça s'est fait avec l'Université Laval et plusieurs villes - ce qu'ils appellent au niveau de la lutte intégrée, c'est-à-dire réussir à diminuer la dépendance des pesticides en milieu urbain. Ça a duré trois ans ce projet pilote-là dans des villes de la région de Montréal, entre autres Montréal, dans la région de

Québec, je suis plus au courant, Québec, Beauport, Charlesbourg. Ils ont réussi en trois ans à réduire l'utilisation de 60 % des pesticides. C'est donc la voie à privilégier.

1855 Parce que ces produits-là, ils sont disponibles dans n'importe quelle succursale de jardin ou de... ils sont sur les tablettes et c'est peut-être là qu'est le problème. Il faut développer l'aspect critique des gens. En gros, c'est l'envoûtement peut-être qui est à ce niveau-là. C'est ça qu'il faut travailler très fort.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

 Au plan des contrôles, quelle est la garantie qu'on a? Parce que tantôt, on nous a fait le tableau des contrôles réglementaires puis des autorisations, etc. Si j'ai bien compris, il y a 406 personnes, 204 qui sont autorisées pour des travaux rémunérés et 77 pour des travaux... est-ce que c'était le prix ça ou si c'était le nombre?

1865

Mme LUCIE BOUCHARD :

 C'était le prix.

1870

LE PRÉSIDENT :

 C'était le prix du permis. Combien vous en émettez de ces permis-là?

1875 **Mme LUCIE BOUCHARD :**

 Les permis, il y a à peu près 4 000 titulaires de permis dans la province. Je vous dirais 150 au niveau de la vente en gros. J'ai les chiffres précis, je pourrai déposer les tableaux.

1880 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui, s'il vous plaît. Vous avez 4 000...

Mme LUCIE BOUCHARD :

1885 Détenteurs de permis.

LE PRÉSIDENT :

1890 ... détenteurs de permis.

Mme LUCIE BOUCHARD :

Oui, autour de 4 000 détenteurs de permis.

LE PRÉSIDENT :

Et là, ce que je voudrais savoir, avez-vous une idée des contrôles qui sont opérés? Je vais vous dire pourquoi. Parce que quand on jase avec des gens, même des exterminateurs, là vous arrêtez votre fonction de commissaire puis vous parlez en prenant une bière et les gens vous disent: «Si tu veux du DDT, tu sais, je peux t'en trouver.»

C'est ça que je veux savoir. Avez-vous des données sur les trafics sombres? Du DDT, il s'en fait encore plein dans le monde. Il s'en distribue largement. Est-ce que vous prenez des délinquants de temps en temps? Avez-vous pris un délinquant, ces cinq dernières années, qui nous amène ici des affaires qui sont comme le...

Mme LUCIE BOUCHARD :

Comme le DDT? Je vous dirais qu'il y a des interventions.

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi les contrôles qui sont faits? C'est quoi les transits qui ont lieu? C'est quoi les matières qu'on peut soupçonner, qui ne devraient plus être autorisées mais qui sont encore utilisées dans les secteurs sombres de la société.

Mme LUCIE BOUCHARD :

Je vous dirais que le contrôle, il se fait à trois niveaux. D'une part, il y a les inspections qui sont réalisées par le personnel des directions régionales. Ça oscille, grosso modo, de 200 à 800 inspections, dépendamment des années, dépendamment des programmes d'inspection qui ont été faits. Les dernières années, ça tourne autour de 200 par année. C'est des clientèles qui sont ciblées en fonction des priorités, je vous dirais, régionales. Le volume de permis n'est pas le même dans une région comme ici versus la Côte-Nord. Alors, il y a différentes interventions comme ça qui sont ciblées au niveau régional. Il y a du contrôle qui se fait entre titulaires de permis via...

C'est que, par exemple, le vendeur en gros n'a pas le droit de distribuer certains produits, à moins que le détaillant soit également titulaire de permis. Il y a certains contrôles qui se font comme ça, quand on - si vous me passez l'expression - quand on va frapper la tête en haut, bien, ça va débouler par le bas. Si on fait un contrôle plus sévère auprès des grossistes, ils vont contrôler un peu plus sévèrement leurs détaillants qui ont le droit de vendre.

1935 Et le dernier élément que je vous dirais, c'est qu'avec les bilans de vente en gros, les données que les vendeurs nous transmettent annuellement, la plupart des gens sont de bonne foi. Ils vont nous déclarer certains produits qui effectivement ne sont plus homologués présentement au Canada.

1940 Alors, ce que le Ministère fait maintenant, c'est qu'il y a une entente avec l'Agence canadienne. On intervient auprès de l'Agence canadienne en lui fournissant l'information sur les produits qui ont été trouvés, les stocks qui peuvent être disponibles, l'adresse du fournisseur quand on est capable de la fournir. En tout cas, on essaie de retracer le maximum d'information pour faciliter le travail d'intervention du gouvernement canadien.

1945 Parce que ça, il s'agit, quand vous me parlez, par exemple, de stocks de DDT qui peuvent transiter ou de différents produits qui sont notamment disponibles sur le marché américain mais non encore homologués sur le marché canadien, c'est le champ de juridiction du gouvernement canadien, de l'Agence canadienne de réglementation sur la lutte antiparasitaire et il y a une entente, si on veut, avec ces gens-là.

1950 Mais je dois dire que ce n'est pas très fréquent. Il est fréquent de retrouver des stocks de produits... pas fréquent, il arrive périodiquement qu'on retrouve des stocks de produits périmés, mais des produits qui sont non utilisables maintenant, qui doivent être éliminés. Ça, c'est plus fréquent que trouver des produits illicites. Ça arrive, par contre. Les gens sont, je vous le dis, normalement de bonne foi. Ils nous déclarent avoir vendu tel et tel et tel produit qui n'est pas homologué sur le marché canadien.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:

1960 Monsieur le président, j'aimerais revenir sur un cas qui a été apporté devant nous et à Trois-Rivières et à Victoriaville par une conseillère municipale. À la fin de ses exposés, nous avons pu comprendre qu'il s'agissait d'un programme de recherche d'une entreprise qui fabrique -- je crois que c'était des pesticides et qui faisait de l'épandage.

1965 Dans l'exposé de madame Bouchard tout à l'heure, j'ai cru voir, monsieur Latulippe, qu'il y avait une portion non réglementée et il y avait dedans recherche et développement.

1970 Est-ce à dire que donc un citoyen, qui se retrouve dans le cas comme celui de la dame qui était devant nous, ne peut absolument rien faire s'il y a une entreprise qui fait de l'épandage sous un programme de recherche et développement dans le champ voisin de sa résidence? Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre? Aucune municipalité à ce moment-là ne peut agir, ni le ministre, ni quoi que ce soit de tout ce que vous nous avez décrit?

1975

Mme LUCIE BOUCHARD :

1980

En fait, quand je disais qu'il y a un certificat d'autorisation qui est requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour l'utilisation des pesticides de classe 1, et des classes 1, à toutes fins pratiques, il n'y en avait plus sur le marché, c'est vrai. Par contre, les nouvelles formulations, en fait les nouveaux ingrédients actifs, qui sont mis sur le marché ou en prévision de leur mise en marché au Canada, sont assujettis par l'Agence canadienne à l'obtention d'un permis de recherche.

1985

En fait, pour que le pesticide soit homologué sur le marché canadien, il faut que le fabricant ait fait la preuve qu'il va être efficace, que les prétentions qu'il avance soient réelles. Donc, il faut qu'il soit testé en situation réelle sur le terrain et il faut qu'il soit testé, s'il va être distribué à l'échelle canadienne, il faut qu'il soit testé dans différents milieux canadiens, donc autant dans l'Ouest que les Maritimes, qu'au Québec. Et le gouvernement canadien émet un permis de recherche pour ça.

1990

1995

Au Québec, avec la Loi sur la qualité de l'environnement, il y a un certificat d'autorisation qui va être délivré dans certains cas. Dans la Directive sur l'utilisation des pesticides, l'utilisation des nouveaux ingrédients actifs, des nouvelles formulations, il y a des normes... pas des normes, en fait une procédure qui est décrite pour assujettir certains produits comme ça, qui sont assujettis aux permis de recherche canadiens.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2000

Mais vous venez de dire «dans certains cas».

Mme LUCIE BOUCHARD :

Oui.

2005

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2010

Il était évident que la Direction régionale dans ces cas-là n'avait eu aucune demande, non plus que la Municipalité. Alors le citoyen qui se retrouve dans cette situation, il est donc vulnérable. Si l'entreprise a eu une autorisation de recherche et un permis de recherche et développement du gouvernement fédéral, le puits du voisin où se fait le test devient vulnérable et le citoyen ne peut rien faire. Est-ce que je dois comprendre ça comme ça?

Mme LUCIE BOUCHARD :

2015

En fait, la Municipalité a le pouvoir d'intervenir si elle a une réglementation. Si elle n'a pas de réglementation, elle n'a pas le pouvoir de le faire. Toutefois, dans le permis de

2020

recherche canadien, je crois, effectivement, que les municipalités doivent être avisées. Et ce sont les producteurs qui signent des ententes avec la compagnie pour faire les tests qui peuvent être tenus à un protocole d'entente, si vous voulez, avec le fabricant et le fabricant doit respecter les prescriptions de sa propre étiquette.

2025

Le produit qui est testé, il va être testé conformément à l'utilisation qu'on va vouloir en faire une fois qu'il va être sur le marché. Alors, s'il y a des distances à respecter par rapport aux cours d'eau -- les doses doivent être respectées. En fait, tout ce qui est prescrit sur une étiquette d'un pesticide doit être respecté à ce moment-là.

2030

Mais effectivement, dans le cas du citoyen, il n'y a pas rien qui est prévu pour que le voisin du producteur agricole, par exemple, qui testerait une nouvelle formulation, soit avisé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2035

Dans le document régional, le portrait régional, on dit que dans les zones sablonneuses agricoles, on a observé une contamination par les nitrates. Dans ces mêmes sols, le ministère de l'Environnement a dépisté des concentrations élevées d'aldicarbe. Or l'aldicarbe, d'après nos informations, est retiré du marché depuis 1990. Alors, de quoi s'agit-il?

M. RICHARD DESROSIERS :

2040

L'aldicarbe, c'est un insecticide qui était utilisé dans la pomme.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2045

Oui, mais la question, ce n'est pas de définir l'aldicarbe. C'est qu'étant donné que c'est retiré du marché depuis 1990, et dans le bilan régional, on disait qu'on en dénote des concentrations élevées, alors est-ce que c'est des épandages passés? Est-ce que c'est persistant? C'est quoi le phénomène?

M. RICHARD DESROSIERS :

2050

C'est des échantillonnages passés. Parce que depuis que l'aldicarbe a été retiré, les producteurs agricoles ont accès à un nouvel insecticide qui est le... je ne connais pas son nom de matière active, c'est le Admire qui s'utilise à de très très très faibles doses.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2055

Quel est le nom du produit qui remplace...

M. RICHARD DESROSIERS :

2060 Admire. Le vrai nom de la matière active, c'est imidacloprid.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2065 Et le produit s'appelle?

M. RICHARD DESROSIERS :

 Pardon?

2070 **LE PRÉSIDENT :**

 Le produit commercialisé, son nom, c'est quoi?

M. RICHARD DESROSIERS :

2075 C'est Admire. C'est que les concentrations qu'on retrouvait dans le cas de l'Admire, c'est vrai, elles dépassaient, mais ces échantillonnages-là ont été arrêtés au ministère de l'Environnement au moment où on s'est rendu compte que le produit n'était plus détecté dans les puits qu'on surveillait depuis un certain temps. On a continué notre échantillonnage jusqu'à temps

2080 qu'on était assuré que la matière active résiduelle était disparue. On a continué par la suite...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2085 Vous parlez de l'aldicarbe là?

M. RICHARD DESROSIERS :

 Je parle de l'aldicarbe. Par la suite...

2090 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

 Attendez, attendez, attendez, pas trop vite.

M. RICHARD DESROSIERS :

2095 Excusez, monsieur le président.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2100 Mais comment ça que dans le document ici, on dit:

«Dans ces mêmes sols...»

- à la page 9, en bas tout à fait -

2105 «... le ministère de l'Environnement a dépisté des concentrations élevées d'aldicarbe dans l'eau de certains puits.»

Ça, il s'agit de la situation actuelle, si je comprends bien?

M. RICHARD DESROSIERS :

2110 Non. Il y a eu une erreur. Il faudrait lire peut-être 93 ou 94 parce que depuis ce temps-là, on n'en fait plus. Je vais vérifier - vous me permettez - dans mes documents, je vais vous dire la date.

2115 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui, tout à fait. C'est une information importante parce que c'est complètement différent de ce qui est écrit ici.

2120 Alors, puisqu'on parle de cette question-là, dans le profil régional de santé, on a observé une contamination aux nitrates dans l'eau souterraine de sept municipalités. Quel est le niveau de contamination de l'eau potable dans ces cas-là et est-ce que la situation est réglée?

M. PIERRE MARTEL :

2125 À quelle page?

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2130 À la page 9. Et on fait référence au profil de santé régional qui a été déposé par la Direction de la santé publique. Les municipalités, c'est Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Esprit, Crabtree, Lavaltrie, l'Assomption, Lanoraie et Mascouche.

LE PRÉSIDENT :

2135 Ce n'est pas dans votre document. C'est dans le document du ministère de la Santé. Votre document réfère au ministère de la Santé. Si on va voir la référence, on trouve cette chose-là.

Madame?

2140

Mme SUZANNE FORTIN :

2145

Ce sont des contaminations qui ont été observées particulièrement en bordure des sols légers de production de pomme de terre, production de tabac. Ce sont en général dans des puits privés. Et ça a été mis en évidence à l'occasion des périodes d'échantillonnages que le ministère de l'Environnement a faits, il y a quelque temps, où ils ont fait une série d'échantillonnages sur les concentrations en nitrates, particulièrement chez les producteurs de pomme de terre où on faisait un suivi de pesticides.

2150

Donc, dans la majorité des cas, c'est en association avec la production de pomme de terre ou la production du tabac. Un suivi qu'on a fait en 96 de 25 puits dans la région, de puits en zone agricole, nous a permis aussi de mettre en évidence une augmentation de concentration en nitrates dans les puits encore une fois en sols légers.

2155

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

En sols sablonneux?

2160

Mme SUZANNE FORTIN :

En sols sablonneux.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2165

Et est-ce que ces puits-là sont utilisables encore? Est-ce qu'il y a des mesures qui ont été prises, à votre connaissance?

Mme SUZANNE FORTIN :

2170

On a fait de l'information. Ce sont des puits privés. C'est la responsabilité des gens d'installer des filtres ou des méthodes ou de changer leur mode d'approvisionnement en eau de consommation.

2175

Les concentrations qu'on a retrouvées variaient entre... parce que celles qu'on a retenues, quand on parle de contamination, oui, il y en a qui sont en bas de 10, au-dessus de 2. On calcule qu'entre 2 et 10, il y a contamination avec une possibilité de consommation. Mais il y a un certain nombre de puits où les contaminations dépassaient 10 et pouvaient monter; les concentrations qu'on a eues, le plus haut a été aux alentours de 27, 28.

2180 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

D'accord. Et vous avez fait l'information nécessaire?

2185 **Mme SUZANNE FORTIN :**

L'information a été faite pour chacun des puits qu'on a retrouvés avec une contamination.

2190 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Je vous remercie.

2195 Madame Bouchard, est-ce que dans la préparation du projet de règlement, vous avez examiné l'expérience allemande qui, d'après nos informations, est très stricte, qui interdit toute utilisation de pesticides dans les cours d'eau, donc dans le milieu aquatique et au voisinage des cours d'eau, donc il y a une bande de protection, et aussi qui ne donne une autorisation d'utilisation ou de vendre un pesticide uniquement si la démonstration est faite de façon absolue qu'il n'y a aucun risque pour les eaux souterraines.

2200 Donc, ces trois éléments d'expérience allemande, est-ce que vous avez regardé ça dans la préparation du projet de règlement?

Mme LUCIE BOUCHARD :

2205 Je vous dirais que pour la préparation du code de gestion, l'équipe qui travaille sur le projet de règlement le fait depuis 1988. Il y a déjà beaucoup d'analyses comparatives qui ont été faites. Je ne crois pas, par contre, que l'Allemagne ait effectivement fait partie de l'analyse. Il y a le contexte nord-américain, suédois, il y a différents types qui ont été pris en compte effectivement lors de ces analyses-là, mais pas l'expérience allemande.

2210 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

2215 D'accord. Et j'aurais une question peut-être pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Est-ce que l'agriculture biologique peut être favorisée dans la stratégie phytosanitaire afin d'atteindre l'objectif de 50 %, que vous nous avez parlé tout à l'heure, de réduction des pesticides d'ici 2003, je pense?

M. MARCEL TREMBLAY :

2220 Le Ministère travaille sur plusieurs actions concrètes, notamment avec le réseau d'avertissement phytosanitaire pour réduire l'utilisation, les applications. On travaille également à faire des cliniques de calibration pour que les gens mettent les bonnes doses. On travaille

également sur différentes techniques de production, comme l'arrosage en pente ou combiné avec un sarclage. Et le Ministère met en place des clubs agro-environnementaux pour sensibiliser et aider les producteurs à tenir compte d'une utilisation judicieuse des pesticides. Et pour répondre à votre question, l'agriculture biologique fait partie également d'un moyen de réduction des pesticides.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Est-ce que le Ministère a un programme qui concerne l'agriculture biologique ou une stratégie sur cette question-là?

M. MARCEL TREMBLAY :

Je pense qu'on n'a pas de programme comme tel. Il y a des gens dans notre Ministère qui s'occupent du dossier de l'agriculture biologique, mais il y a beaucoup d'efforts qui sont faits pour amener les gens à une agriculture durable, avec une utilisation judicieuse des intrants à la ferme, parce que les volumes sont sur ces entreprises de masse-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Sur les productions intensives et industrielles.

M. MARCEL TREMBLAY :

Exact. Et les superficies sont là et on pense que les gains de réduction sont sur ces entreprises-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors pause santé de quinze minutes et on revient avec Gilles Aussant.

Vous vouliez un petit commentaire? Oui.

M. RICHARD DESROSIERS :

Monsieur Genest m'avait posé une question pour... c'est en 93 que nous avons cessé de suivre l'aldicarbe. Par la suite, nous avons travaillé deux ans pour voir si le nouvel insecticide

utilisé dans la pomme de terre ne pouvait pas se retrouver dans les eaux souterraines. Ces deux années-là nous ont démontré que le produit n'a pas été détecté dans l'eau souterraine.

2265

Cette année, au ministère de l'Environnement, nous avons l'intention de revenir dans la région pour vérifier cette utilisation-là et d'autres pesticides qui sont utilisés dans la pomme de terre, dans l'eau souterraine.

2270

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Donc, en principe, il n'y en a plus d'aldicarbe?

2275

M. RICHARD DESROSIERS :

Non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2280

Alors, il faudrait marquer dans le document régional: «jusqu'en 1993».

LE PRÉSIDENT :

Alors, on se retrouve dans quinze minutes, merci.

2285

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2290

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gilles Aussant, s'il vous plaît, venez poser vos questions.

M. GILLES AUSSANT :

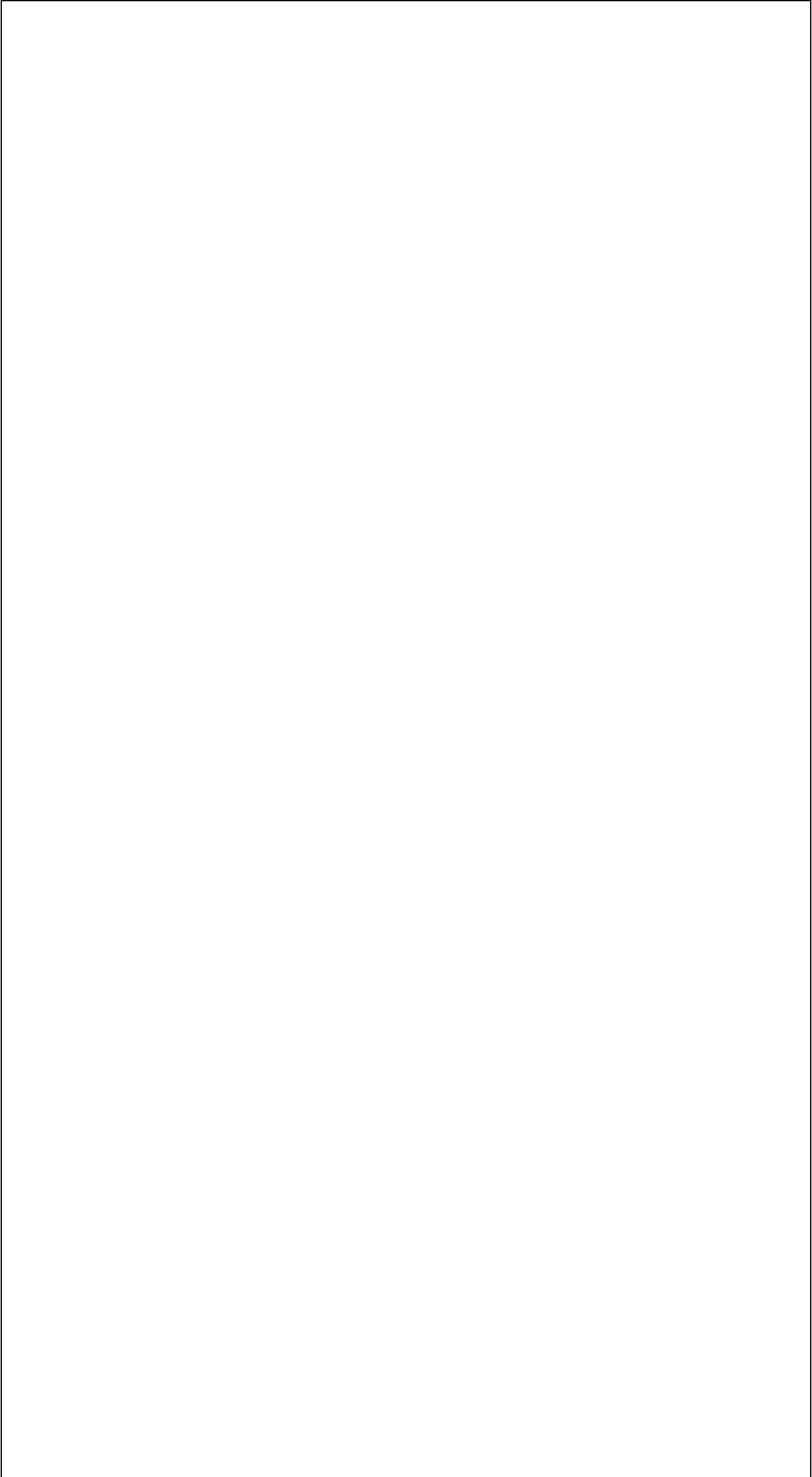
2295

Merci. Je m'appelle Gilles Aussant. Je suis président d'une compagnie qui s'appelle Luminéro enregistrée. Je suis propriétaire de sept puits d'eau d'une capacité d'au-delà de 10 millions de litres par jour, une eau d'une qualité très exceptionnelle, l'analyse qualitative en faisant foi.

2300

J'aimerais que cette eau-là serve au moins à ceux qui n'en ont pas. Et à ce sujet-là, bien, y a-t-il une volonté d'action au gouvernement du Québec de permettre l'exportation d'eau dans les pays qui n'en ont pas? C'est ça ma question. Je pourrais fournir Montréal avec mes sept puits.

2305



LE PRÉSIDENT :

Dans l'hypothèse de 1 litre par personne. C'est ça que vous allez me répondre?

2310 **M. GILLES AUSSANT :**

10 millions de litres par jour là...

LE PRÉSIDENT :

2315

À 1 litre par personne. Donc, vous pourriez fournir Montréal amplement.

M. GILLES AUSSANT :

2320

Certain.

LE PRÉSIDENT :

En eau potable.

2325

M. GILLES AUSSANT :

Oui.

2330

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Monsieur Latulippe.

2335

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Alors, monsieur le président, c'est une très bonne question. Nous la posons, nous-mêmes, dans le document de consultation à savoir:

2340

«La ressource eau pourrait-elle constituer un élément dynamique de la politique internationale du Québec?»

Bon, je ne lirai pas toutes les questions mais:

2345

«De quelle façon devrait-on positionner le Québec dans les débats internationaux visant à gérer l'eau de manière durable? Et au niveau de l'exportation en vrac, devrait-on constituer des contraintes à la prise de contrôle de la ressource par des sociétés étrangères, etc? »

2350 Tout ce qui concerne l'exportation d'eau en vrac, on l'a souligné à de nombreuses reprises, c'est un questionnement que le gouvernement se fait. Il y a une réflexion, je vous avais souligné, monsieur le président, à l'intérieur du gouvernement qui comporte les ministères de l'Industrie et Commerce, de la Justice, du ministère de l'Environnement, du MAPAQ, du MRN qui vont établir, si vous voulez, une position au niveau de l'exportation, discuter de ces questions-là, à savoir quelle problématique ça soulève et comment on pourrait faire une
2355 conjonction de tous les éléments concernant l'exportation de l'eau.

Il y a des problèmes d'ALENA. Il y a des problèmes de droit. Il y a des problèmes d'application de loi. Alors il y a une réflexion, si vous voulez, qui se fait à ce niveau-là. Maintenant, la position gouvernementale n'est évidemment pas établie puisqu'elle est soumise à
2360 la consultation devant votre commission.

LE PRÉSIDENT :

2365 Est-ce que vous êtes en train de me dire qu'il existe un comité qui travaille spécialement sur cette question-là?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2370 C'est-à-dire qu'il y a un regroupement des différents ministères. Je ne saurais pas vous dire si les travaux ont commencé. C'est une réflexion qui a été initiée par le ministère de l'Environnement avec les collègues de la Justice, au niveau des sous-ministres, de former ce comité-là pour discuter des problématiques relatives à l'exportation de l'eau et des problèmes juridiques, des problèmes de l'ALENA et tout ça. Je vous l'avais déjà souligné dans une audience antérieure.

2375

LE PRÉSIDENT :

Il y a un comité donc interministériel. Est-ce qu'il existe ou il est en intention?

2380 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je pourrai vous préciser. Je peux vous dire qu'il était en intention, sans l'ombre d'un doute. Est-ce qu'il a tenu une première séance? On pourra vous faire part de ça.

2385 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

Alors, monsieur Aussant, vous permettez que je vous pose quelques questions?

2390

M. GILLES AUSSANT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2395

Alors, vous avez sept puits d'eau souterraine?

M. GILLES AUSSANT :

2400

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ils sont dans quelle région?

2405

M. GILLES AUSSANT :

Lanaudière.

2410

LE PRÉSIDENT :

Sont-ils tous les sept proches l'un de l'autre ou bien s'ils sont dans des territoires différents?

2415

M. GILLES AUSSANT :

Une distance d'environ un demi-kilomètre.

LE PRÉSIDENT :

2420

Est-ce que vous commercialisez votre eau?

M. GILLES AUSSANT :

2425

Pas encore.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous, vous avez l'eau.

2430

M. GILLES AUSSANT :

Oui. J'ai personne pour l'acheter.

2435 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes le propriétaire des sources.

M. GILLES AUSSANT :

2440

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2445

Comme vous savez, c'est rare que les gens viennent nous poser le genre de question que vous posez. Ils sont plutôt contre ou ils ont plutôt peur de ça. Est-ce que votre eau, vous voulez la vendre?

M. GILLES AUSSANT :

2450

Bien, oui.

LE PRÉSIDENT :

2455

Oui?

M. GILLES AUSSANT :

2460

Je veux la vendre, sinon au Québec, d'être capable de la vendre à l'étranger, à ceux qui n'en ont pas. Et c'est vraiment une eau très très exceptionnelle en termes de qualité. Ça bat la majorité des eaux sur le marché actuellement qui sont acceptées, même les plus connues.

LE PRÉSIDENT :

2465

Donc, vous, vous n'avez pas de permis pour de l'eau embouteillée.

M. GILLES AUSSANT :

2470

Non, pas encore.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous déposé des demandes au ministère de l'Environnement pour de l'eau embouteillée?

2475

M. GILLES AUSSANT :

Bien, j'ai commencé à faire les démarches pour ça, oui.

2480

LE PRÉSIDENT :

Vos demandes sont à l'étude?

2485

M. GILLES AUSSANT :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2490

Est-ce qu'ils vous ont demandé des études hydrogéologiques?

M. GILLES AUSSANT :

2495

Oui. Autrement dit, il fallait que je recommence le processus. Parce que j'avais fait ça tout seul, j'avais pris une compagnie qui est Lab Excel, ici à Joliette. Et puis ils ont fait l'analyse qualitative en je ne sais pas combien de points, mais plusieurs dizaines de points, y compris l'étude des coliformes, tout ça, et de bactéries, bon, et c'était parfait. Puis là, bien, il faudrait que je recommence la même chose pour le Ministère cette fois-là, mais avec des ingénieurs, des hydrogéologues du Ministère. Et ça, ça coûte cher. Ça coûte entre 50 000 \$ et 75 000 \$ recommencer tout ça, le processus, l'installation minimale de base. Ça fait que là, je me suis dit: «Si je peux trouver quelqu'un pour acheter l'eau, il va peut-être me backer financièrement pour qu'on commence ça.»

2500

LE PRÉSIDENT :

2505

Est-ce que c'est 50 000 \$, 60 000 \$ d'étude par puits ou bien en général?

M. GILLES AUSSANT :

2510

Non, par puits. Disons qu'il y aurait des frais qui ne reviendraient pas aux autres puits vu qu'ils sont au même endroit. Mais c'est quand même assez dispendieux pour le premier.

LE PRÉSIDENT :

2515 Donc, pour l'instant, vous n'avez pas l'argent pour le développer et vous pensez faire un «joint venture» avec quelqu'un qui a plus d'argent.

M. GILLES AUSSANT :

2520 C'est ça. On a même des contacts avec des pays étrangers qui seraient possiblement intéressés. Alors, je ne veux pas mentionner mes sources, mes contacts...

LE PRÉSIDENT :

2525 Je ne veux pas vous faire concurrence sur le marché là --

M. GILLES AUSSANT :

2530 Pas vous, mais il y en a d'autres ici qui le feraient.

LE PRÉSIDENT :

2535 Je comprends ça et on va être prudents de ce côté-là. Ce que je veux savoir de vous, c'est que c'est en général une chose qui est très très controversée dans notre milieu et, en général, les gens qui viennent nous voir, ils viennent nous voir pour empêcher que cela se produise. Puis à chaque fois, il y a des gens qui insistent beaucoup. Vous, c'est le contraire, vous cherchez à vendre. Et les gens ont peur que les multinationales prennent notre eau, puis ils ont peur que si on la prend, on va en manquer. Comment vous réagissez là-dessus, vous?

2540 **M. GILLES AUSSANT :**

2545 Écoutez, on a fait fonctionner un puits soixante-douze heures de temps à pleine capacité, on a essayé de le vider, comme on dit. Le rythme n'a jamais changé, la qualité de l'eau non plus. Et puis la compagnie qui a fait ces recherches-là a dit: «C'est bien simple, tu as frappé une rivière souterraine. Ça n'a pas de bout, ça n'a pas de fin.»

2550 Dans le forage de ce puits-là, du premier puits, il y a sept niveaux, il y a sept nappes d'eau superposées. C'est ça qui donne un gros volume, si vous voulez. Je ne sais pas s'il y a sept nappes phréatiques possibles? D'après moi, ça ne se peut pas. C'est assez rare comme phénomène. Parce que j'ai déjà creusé des puits ailleurs, puis quand tu avais 1 000, 1 500 gallons d'eau à l'heure, c'était bon. Mais entre 15-20 000 gallons d'eau à l'heure par puits, c'est un phénomène un peu rare.

LE PRÉSIDENT :

2555

Est-ce que vous êtes un creuseur de puits?

M. GILLES AUSSANT :

2560

Oui. C'est-à-dire pas creuseur, mais je suis radiesthésiste, ce qu'on appelle un sourcier. Et je peux dire aussi, avant même de creuser le puits, à quelle profondeur on va en trouver de l'eau, combien de gallons, est-ce qu'elle est potable et ainsi de suite, même le pH de l'eau. Alors ceux qui sont venus creuser le puits, je leur disais d'avance combien de gallons ils frapperaient à chaque nappe. Ils se demandaient si je n'étais pas sorcier aussi.

2565

LE PRÉSIDENT :

Mais pour l'instant, vous vous contentez d'être sourcier.

2570

M. GILLES AUSSANT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2575

Alors, si vous perdez le «u» en chemin, bien, on verra ce qui est arrivé.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2580

Je voulais savoir, puisque vous dites que vous êtes sourcier, vous n'avez pas creusé le puits?

M. GILLES AUSSANT :

2585

Oui, il est creusé.

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas lui qui l'a creusé.

2590

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Est-ce que vous êtes en plus puisatier, en plus d'être sourcier?

2595

M. GILLES AUSSANT :

Bien là...

2600

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Vous avez fait appel à une entreprise, à un puisatier?

2605

M. GILLES AUSSANT :

Oui, oui, une entreprise de forage, oui.

2610

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Comment, vous, vous voyez ça ce concept auquel plusieurs font allusion quand ils viennent nous voir, de la ressource collective quand on parle de l'eau souterraine?

2615

M. GILLES AUSSANT :

Autrement dit, d'après vous, l'eau appartient à qui?

2620

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

À l'ensemble de la collectivité, si on prend les mots tels qu'ils sont.

2625

M. GILLES AUSSANT :

Est-ce que ce serait plus précis comme question?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

C'est ça.

2630

M. GILLES AUSSANT :

2635

À date, je sais que celui qui possède la terre possède le puits, bon. Maintenant, dans une conscience plus sociale, est-ce qu'il ne serait pas bon de dire que la terre appartient aux terriens, puis l'eau appartient aux terriens aussi? Je n'ai pas d'objection, en autant que celui qui s'est forcé pour le trouver le puits, puis qui a payé pour faire les démarches de départ, ait un petit pourcentage de plus que ceux qui n'ont rien fait, tu sais, dans ce sens-là. Si c'est rien que monétaire, les considérations, c'est ça que j'en pense, que celui qui est propriétaire du terrain ait quand même plus en termes de pourcentage que tout le monde.

Parce que je n'ai pas d'objection, moi, à ce que l'eau appartienne à tout le monde, parce que cette rivière souterraine là, elle ne passe pas rien qu'en dessous de ma terre, elle passe partout, sauf que c'est moi qui les a trouvés les puits. C'est moi qui a payé aussi pour les creuser. C'est moi qui paye pour l'analyse qualitative. C'est moi qui paye pour l'installation. Alors si je suis pour tout payer, puis après ça on divise les bénéfices entre tout le monde, ça ne marche plus.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire:

Mais quoi qu'il en soit, est-ce que la perspective, puisque vous ferez commerce éventuellement selon vos rêves, votre idéal, puisque vous ferez profit éventuellement, comment envisageriez-vous la perspective d'une redevance quelconque?

M. GILLES AUSSANT :

Ça ne me dérange pas du tout. Je trouverais ça correct. Je trouverais ça correct. Ça appartient, au fond, à tout le monde, quand on va jusqu'au fond. Mais avant de se rendre au fond, je veux bien en prendre une partie qui serait un peu petit peu plus grande que la moyenne. Autrement dit, pour être bien clair, quand je serai millionnaire, ça ne me dérangera pas de donner le reste.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire:

Nous sommes plusieurs à avoir cette philosophie, monsieur.

M. GILLES AUSSANT :

C'est super!

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, monsieur Aussant, est-ce que vos voisins sont au courant de vos intentions?

M. GILLES AUSSANT :

Mes voisins, bien, ils sont pas mal loin. Ça donne à peu près un demi-mille chaque bord. C'est une terre de 250 arpents, puis c'est à peu près au milieu. Ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

Je veux juste savoir, parce qu'il y a des endroits où le monde a chicané à plus qu'un demi-mille de distance.

2680

M. GILLES AUSSANT :

Je n'ai pas de voisin en dedans d'un demi-mille chaque bord.

2685

LE PRÉSIDENT :

Mais même là, à 2 kilomètres, il y a du monde qui se chicane des fois. Est-ce que vous avez des voisins qui ont commencé à protester ou à résister?

2690

M. GILLES AUSSANT :

Pas du tout, pas du tout. J'ai même offert mon eau à la municipalité en question et puis, bon, eux autres, je sais qu'ils boivent de l'eau jaune. Elle n'est pas méchante à boire, mais juste à la voir, je ne me baignerais pas dedans. Je leur ai offert tout d'abord à la municipalité, puis ils ont dit: «Bien, pour le moment, il n'y a pas de volonté collective des citoyens de prendre cette eau-là. Maintenant, éventuellement, on ne le sait pas. Mais pour le moment, c'est non, parce que ça coûterait des frais d'aqueduc puis il faudrait encore payer pour ça.»

2695

Puis ils ont eu beaucoup de troubles, puis ils ont fait beaucoup de creusage un peu partout, puis l'eau n'était jamais bonne. Ils auraient dû venir me chercher.

2700

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Monsieur Aussant, est-ce que les analyses que vous faites, les études que vous faites faire ou que vous allez faire faire, peut-être que j'ai manqué ce détail, tiennent compte de l'éventualité de l'exploitation des sept puits et de l'impact sur la nappe phréatique à plus qu'un demi-mille à la ronde?

2705

M. GILLES AUSSANT :

2710

Non, c'est bien sûr que non. Je n'ai pas fait d'études là-dessus, non.

LE PRÉSIDENT :

2715

Ça marche. Est-ce que vous avez une deuxième question, monsieur Aussant?

M. GILLES AUSSANT :

2720 Simplement un commentaire pour continuer ce que madame Gallichan disait. Ça se trouve être comme sur le dessus d'une montagne qui baisse de chaque côté. On est comme sur le dessus. Si je veux nuire à mes voisins d'à côté, bien, je suis dans l'air, je suis dans le vide. Alors, de quelle façon je pourrais nuire aux autres, je le sais pas là.

LE PRÉSIDENT :

2725 Est-ce qu'il y a un spécialiste du ministère de l'Environnement? Est-ce qu'on est dans un cas d'esker?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2730 C'est la question que je me posais, mais je ne suis pas spécialiste. Notre spécialiste va être là demain, malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

2735 Ça va.

M. GILLES AUSSANT :

2740 Ça va?

LE PRÉSIDENT :

2745 Ça va.

M. GILLES AUSSANT :

2750 Plus de questions?

LE PRÉSIDENT :

2755 Avez-vous, vous, une deuxième question?

M. GILLES AUSSANT :

2755 Non, c'est beau. Bien, oui. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut me donner de l'argent pour que je commence?

LE PRÉSIDENT :

2760

Alors là, ça...

M. GILLES AUSSANT :

2765

Vous avez mentionné un mot «un cas d'esker» ou je ne sais pas trop.

LE PRÉSIDENT :

2770

Un cas d'esker, oui.

M. GILLES AUSSANT :

C'est quoi ça?

2775

LE PRÉSIDENT :

2780

C'est un terme technique qui, en général, indique une formation géologique qui est particulièrement propice à de l'eau souterraine et de l'eau souterraine de très haute qualité. Alors, comme moi, je ne suis pas hydrogéologue, j'ai entendu le mot ailleurs. Il y a une petite madame ici qui est un peu connaissante sur ces questions-là, mais on verra le monsieur de la région qui pourra nous dire si ça ressemble à une formation d'esker.

M. GILLES AUSSANT :

2785

C'est ça. Moi, c'est esker plus. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2790

Très bien. Alors «eskérez» un financeur!
Monsieur Genest, s'il vous plaît.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2795

Monsieur le président, j'aimerais poser un certain nombre de questions sur le portrait qualitatif de l'eau de surface qui a été fait dans le document régional.

2800

D'abord, à la page 7 concernant la rivière l'Assomption, on mentionne que la pollution de cette rivière provient surtout des activités agricoles. Alors la question, c'est est-ce que des moyens ont été pris par les producteurs agricoles pour réduire les apports de matières polluantes ou les quantités de pesticides ou des questions d'entreposage, etc.?

M. PIERRE MARTEL :

2805 Alors, monsieur Genest, de façon générale, il est bien évident que du côté du bassin de la rivière l'Assomption, il y a des actions qui sont prises à différents niveaux.

2810 Avant de passer la parole à Marc et à d'autres de mes collègues sur cette question, je vous rappelle, un peu comme je le mentionnais hier, que nous avons formé une alliance, le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Santé et nous-mêmes.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

La Sainte-Alliance? C'est une sainte alliance?

2815 **M. PIERRE MARTEL :**

2820 Une alliance qui est assez saine et nouvelle puisque dans cette région, comme vous le savez, de Lanaudière, toute la question de la pollution agricole diffuse, depuis le moratoire sur le porc et autres questions analogues, a plutôt été une situation qui a placé les différents intervenants en conflit, pour ne pas dire en opposition, dans les dernières années.

2825 Alors qu'aujourd'hui, croyons-nous, avec la mise en commun de nos informations, d'une part, et avec aussi des pratiques renouvelées et adaptées de plus en plus implantées chez les producteurs agricoles, soit avec le nouveau règlement sur la réduction de la pollution agricole, d'une part, soit avec les programmes de financement aux structures d'entreposage et autres ouvrages du ministère de l'Agriculture, et aussi avec une sensibilisation qui est faite de façon systématique par nos employés autant auprès des producteurs agricoles que des unions agricoles, des producteurs agricoles régionales et que des inspecteurs municipaux notamment que nous formons à ces questions aussi. Donc ça, c'est les actions à caractère de concertation et autres.

2835 Cependant, j'imagine que mes collègues, que ce soit Pierre Paquin ou monsieur Simoneau, pourraient aussi ajouter dans ces actions-là des actions législatives, réglementaires où un programme notamment qui est un programme qu'on appelle chez nous, au ministère de l'Environnement, d'efforts agricoles particuliers qui a été lancé l'an dernier, qui vise effectivement à cibler au Québec trois bassins importants, celui de la l'Assomption, de la Yamaska et de la rivière Chaudière, quant aux actions à poser par les producteurs quant à leurs aménagements, donc structures d'entreposage et autres.

2840 Et donc notre Ministère, dans les régions de Lanaudière et Laurentides, mais plus particulièrement Lanaudière, a consacré depuis un an - il le fera encore cette année - des efforts particuliers dans nos programmes d'inspection ciblés sur les gros producteurs ou les

producteurs importants, ou du moins ceux qui sont les plus susceptibles de causer cette pollution.

2845

Alors, je pourrais peut-être demander, si vous le souhaitez, monsieur Genest, certains compléments à cette question.

M. PIERRE PAQUIN :

2850

Oui, monsieur Genest, un peu dans la foulée de ce que monsieur Martel vient d'énoncer, je me dois de vous mentionner que la question de la contamination du bassin de la rivière l'Assomption, par ses causes agricoles, est une problématique éminemment complexe qui a cheminé et qui est davantage connue en 1999 qu'elle ne l'était il y a dix ans.

2855

Il y a dix ans, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture dans le cadre d'un programme qui était à ce moment-là le PAGEF, est intervenu substantiellement pour amener les producteurs agricoles à entreposer d'une façon adéquate, dans des structures étanches, les lisiers et d'éviter un peu des déversements sauvages de lisiers dans les cours d'eau. Cette dynamique-là est relativement avancée dans le cas de l'industrie porcine qui est importante dans la région de Lanaudière. C'est un taux de 99.999 % de producteurs agricoles qui sont conformes à la réglementation et qui donc ont des structures d'entreposage étanches.

2860

Il y a évidemment un certain nombre de producteurs qui, dans le domaine entre autres du bovin, sont sur des régies de fumier solide, qui auront à investir. Le gouvernement s'est résolument engagé dans un programme, qui est le programme PAIA, programme qui permet à des producteurs agricoles d'être partiellement aidés pour construire des structures. Nous travaillons de concert avec le ministère de l'Agriculture à permettre à ce programme-là de prendre son plein essor et d'atteindre ses cimes.

2865

2870

Il y a dans la région de Lanaudière - et je me dois de vous le mentionner - un organisme de gestion, COGENOR Lanaudière, qui est un organisme de gestion des fumiers, qui est le premier organisme de gestion des fumiers qui a pris le jour, qui a été accrédité et pour lequel une entente a été conclue entre le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'époque et l'organisme.

2875

Cet organisme-là, qui a comme mission première la gestion agro-environnementale des fumiers, des engrais minéraux, est, à notre avis, une des clés de la solution de la pollution diffuse, dans le sens qu'elle pourra permettre aux producteurs en surplus de concilier à la fois leurs préoccupations de marché et de développement et le fait que pour ces gens-là qui ne possèdent pas les terres, ils seront en mesure de s'associer avec des producteurs de grande culture qui, eux, ont des terres et qui n'ont pas l'équivalent en bétail, ces choses-là. Et donc de mieux gérer ces fumiers-là, dans une perspective d'amener les gens dans un horizon qu'on peut prévoir encore pour une dizaine d'années et un peu plus à épandre des fumiers dans une

2880

2885 perspective où les quantités épandues de fumier seront ce que la plante, ce que la culture a de besoin, ce qui historiquement n'est pas le cas actuellement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2890 Est-ce que COGENOR intervient en soutien, par exemple, concernant le cheptel du bassin de la Bayonne, un cheptel de 2.9 unités par hectare? On nous a dit en Montérégie quand ça dépassait 1 par hectare, ça commençait à avoir des effets sur le milieu. Est-ce que COGENOR intervient concernant ces surplus?

2895 **M. PIERRE PAQUIN :**

Il y a plusieurs éléments, mais je vais essayer de vous les rendre le plus simple possible. COGENOR, dans sa première entente avec le Ministère, avait une mission au niveau du bassin de la rivière l'Assomption. Nous avons, peu de temps après, modifié cette mission-là pour l'étendre à l'ensemble du bassin de la rivière l'Assomption et également à l'ensemble de la région de Lanaudière. Et j'inclus également trois municipalités dans la région administrative des Laurentides, qui sont des municipalités qui sont drainées par le bassin de la rivière l'Assomption.

2900 Oui, COGENOR, pour répondre à votre question, a la mission d'agir sur l'ensemble du territoire. Par contre, au niveau de la réglementation, il y a des dispositions qui sont plus particulières, plus pointues pour le bassin de la rivière l'Assomption, entre autres pour les producteurs qui veulent s'agrandir ou développer ou construire des nouvelles porcheries, entre autres, ou tout ce qui est élevage sur fumier liquide. Ces dispositions-là font en sorte que si les producteurs n'ont pas les terres en propriété d'une façon suffisante pour épandre les déjections annuelles qu'ils vont produire, ils doivent obligatoirement s'associer avec COGENOR.

2905 Ce n'est pas actuellement dans la réglementation la même disposition pour le bassin de la rivière Bayonne, parce qu'il y a actuellement une réflexion au Ministère plus étendue sur la définition de ce qu'on appelle les municipalités en surplus. Et dans une démarche je dirais provinciale, on est en train actuellement avec le ministère de l'Agriculture et les autres partenaires à définir une définition de ce que c'est une municipalité en surplus, à établir une liste des municipalités en surplus. Et à ce moment-là, effectivement, le règlement sera ajusté pour tenir compte de cette dynamique-là.

2915 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Et vous y allez par municipalité plutôt que par bassin ou par unité hydrographique?

M. PIERRE PAQUIN :

2925

C'est parce qu'actuellement, dans la réglementation en vigueur, il y a les trois bassins que monsieur Martel mentionnait tantôt, Yamaska, l'Assomption et Chaudière, qui sont nommément indiqués comme des municipalités en surplus. Donc, les municipalités qui sont dans ces bassins-là sont considérées comme de facto en surplus. Donc, les organismes de

2930

gestion ont un mandat supplémentaire - si je peux m'exprimer comme ça - un mandat supplémentaire. Ils ont une obligation légale de prendre charge des fumiers, alors qu'ils ont une mission...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2935

Surplus, c'est bien quand ça dépasse 1?

M. PIERRE PAQUIN :

2940

Quand ça dépasse la capacité...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2945

Capacité d'accueil des sols, oui.

M. PIERRE PAQUIN :

... je dirais le ratio de terres en propriété.

2950

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui, mais ça dépasse la capacité d'assimilation des sols. Sauf qu'on nous a dit en Montérégie que quand ça dépassait 1, de toute façon, il y avait des impacts sur le milieu. Est-ce que c'est juste?

2955

M. PIERRE PAQUIN :

C'est que le 1, c'est un chiffre qui est utilisé actuellement un peu pour, je dirais, simplifier ou rendre plus visuel ou plus facile à comprendre la question de la dynamique. Le 1 n'est pas un automatique. Ce n'est pas parce qu'on est à 1.1... comme tantôt monsieur le président mentionnait, ce n'est pas une norme. Donc, 1 étant un indicateur, mais on peut être à 1.5, dépendamment des sols, dépendamment des indices de saturation des sols, ces choses-là.

2960

2965 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Mais si on est à 2.9 comme dans le bassin de la Bayonne, il y a des chances qu'il y en ait un peu trop?

2970 **M. PIERRE PAQUIN :**

Oui. Il y a évidemment un problème que je ne veux pas nier, monsieur Genest. Il y a un problème. Dans la Bayonne, il est particulièrement relié, entre autres, à l'addition des fumiers, des engrais de ferme, mais principalement c'est des engrais minéraux qui sont largement utilisés, qui font en sorte que les taux sont très élevés, beaucoup plus même que dans la rivière l'Assomption.

2975 **LE PRÉSIDENT :**

2980 Alors, est-ce que la Bayonne est un affluent de l'Assomption?

M. PIERRE PAQUIN :

Non. La Bayonne se jette dans le fleuve.

2985 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Donc, la Bayonne n'est pas dans le bassin de l'Assomption.

2990 **M. PIERRE PAQUIN :**

C'est ça. Elle se rejette directement dans le fleuve Saint-Laurent.

2995 **LE PRÉSIDENT :**

Directement dans le fleuve.

M. PIERRE PAQUIN :

3000 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3005 De sorte que votre organisme de gestion COGENOR n'a pas de juridiction directe sur la Bayonne.

M. PIERRE PAQUIN :

3010 Il a juridiction sur l'ensemble des producteurs du bassin de la rivière l'Assomption, mais il n'a pas de juridiction directe pour les projets d'agrandissement ou d'établissement sur fumiers liquides, qui eux ont pour ces gens-là, ces producteurs-là, une obligation de forme et de facto à aller voir l'organisme de gestion s'ils n'ont pas les terres en propriété. Pour la Bayonne, ce n'est pas cette obligation-là qui s'applique.

3015 **M. PIERRE MARTEL :**

Ce qui veut dire, monsieur le président, qu'en pratique, les producteurs de la Bayonne peuvent faire affaire avec COGENOR mais n'y sont pas tenus.

3020 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui, c'est la nuance. Écoutez, compte tenu des problèmes de contamination agricole assez importants qui ont été documentés dans la région, il y a un certain nombre de solutions générales auxquelles monsieur Martel a fait référence, il y a COGENOR, la gestion du bassin de la rivière l'Assomption, mais est-ce qu'il existe des programmes de réduction de la contamination à la source?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3030 Monsieur Gangbazo, qui est notre spécialiste au niveau de l'épandage des engrais et des fumiers, peut peut-être donner des éléments de réponse.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3035 Monsieur Gangbazo!

M. GEORGES GANGBAZO :

3040 Des programmes québécois, en tout cas, au niveau de la province même, tout ce que je sais, c'est le PAIA qui est géré par le ministère de l'Agriculture. Et je pense que les collègues du ministère de l'Agriculture en savent plus que moi. Ce que je sais, c'est un programme qui est essentiellement axé sur la gestion des fumiers. Alors, je ne sais pas. Moi, les études que j'ai faites, c'est sur l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau. Mais le problème même, je le connais beaucoup moins que ceux qui le gère, c'est le ministère de l'Agriculture.

3045

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

On a déjà parlé du programme PAIA avec le ministère de l'Agriculture dans d'autres séances. Est-ce qu'il s'agit d'un programme de prévention? Est-ce qu'on peut parler d'un programme de prévention?

M. MARCEL TREMBLAY :

C'est un programme à plusieurs volets. Il y a un programme pour supporter les producteurs dans les structures d'entreposage des fumiers, qui est vraiment pour que le fumier se ramasse dans une structure étanche, qui est la première étape. Et il y a d'autres volets qui permettent aux entreprises d'adapter leurs pratiques agricoles pour limiter les risques de pollution diffuse qu'on appelle, qui s'en viennent par des particules de sol et qui se ramassent dans l'eau.

Un de ces volets-là, c'est les services conseils en agro-environnement. On vous a parlé tout à l'heure qu'il y a l'organisme de gestion des surplus de fumier COGENOR qui a été mis en place, mais il y a deux autres organismes, clubs conseils en environnement, qui sont soit dans le bassin versant de la rivière l'Assomption, qui s'appelle le Club du bassin versant du ruisseau Saint-Esprit, où il y a plus d'une trentaine de producteurs qui se sont regroupés alentour d'un conseiller pour adapter dans leurs entreprises des pratiques agricoles de conservation. Et tout récemment, une trentaine de producteurs dans le coin de la rivière Bayonne ont formé un autre club, qui s'appelle le Club du Soleil levant, pour travailler à tenir compte de la valeur fertilisante des fumiers pour réduire d'autant les engrais minéraux et d'autres pratiques à la ferme.

Et le ministère de l'Agriculture, en région, on est très concerné et très appointé à cette cause agro-environnementale là, et nos conseillers travaillent en étroite collaboration avec les organisations du milieu pour aider les producteurs à faire ce virage-là. Et aussi, il faut dire que les producteurs agricoles s'investissent beaucoup dans le portrait agro-environnemental de l'ensemble des fermes au Québec avec le MAPAQ et le MEF pour avoir un portrait réel de la situation pour, par la suite, dégager des pistes d'action pour améliorer les problématiques actuelles.

M. PIERRE MARTEL :

Si vous permettez, monsieur Genest, je rajouterai deux éléments.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui.

M. PIERRE MARTEL :

La mise sur pied, il y a quelques mois, dans notre région, Lanaudière, d'une nouvelle table de concertation agro-environnementale, qui rassemble autour d'une même table des représentants des syndicats de producteurs, des différents syndicats, des représentants des organismes comme le Conseil régional en environnement et d'autres, notre Ministère évidemment, le MAPAQ et d'autres, des représentants de municipalités aussi, et qui est un nouveau forum d'échanges sur cet avenir que tout le monde souhaite un peu plus agréable pour tous, première chose.

Deuxième, dans la foulée du Sommet de Saint-Hyacinthe présidé par monsieur Bouchard, sommet agricole, il y a une initiative aussi qui a vu le jour, qui s'appelle, je crois, je n'ai pas le nom exact, l'Institut de recherche -- l'IRDA.

M. MARCEL TREMBLAY :

L'Institut de recherche en agro-environnement, qui a été formé l'an passé.

M. PIERRE MARTEL :

Et pour lequel il y a des recherches et des vitrines technologiques, dont une dans Lanaudière notamment, pour aider à contribuer davantage à réduire ces problèmes.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Il s'agit d'un certain nombre d'approches, de démarches ou de solutions qui coupent le robinet finalement des rejets et qui, dans certaines mesures, sont préventives. Mais monsieur Latulippe, pour les cours d'eau du Québec, est-ce qu'il y a des mesures curatives pour dépolluer ce qui a été pollué dans le passé?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Au niveau de l'épandage de fumier et d'engrais. Monsieur Gangbazo peut sans doute...

M. GEORGES GANGBAZO :

À mon avis à moi, il n'y a pas de programme, disons, si on veut parler de programme d'assainissement, un peu comme on a des programmes d'assainissement pour le milieu municipal, il n'y a pas actuellement un programme agricole tel quel.

Ce que je sais, par contre, c'est que le ministère de l'Environnement travaille sur une stratégie de réduction de la pollution agricole qui, à ce qu'on dit, devrait être annoncée bientôt

et qui cible un certain nombre d'actions. Il va falloir attendre ça pour vraiment voir ce que... mais effectivement, il y a une stratégie qui est en préparation au Ministère.

3130

M. PIERRE MARTEL :

Il faut ajouter, monsieur Genest, évidemment le programme d'inspection auquel je faisais allusion tantôt qui, bien qu'il vise l'objectif que les producteurs se rendent conformes, évidemment si ces inspections révèlent, soit suite de plaintes ou autrement, des infractions par rapport à la réglementation, bien, évidemment les dossiers seront menés à terme au niveau juridique et légal. Et ça peut effectivement entraîner réparation dans certains cas.

3135

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Prenons l'exemple de la rivière l'Assomption. Supposons que toutes les mesures auxquelles vous faites référence sont efficaces, donc atteignent leurs objectifs, est-ce que le cours d'eau va se régénérer de lui-même ou si d'autres mesures curatives vont être nécessaires pour y donner sa pureté d'origine ou enfin une qualité d'eau acceptable?

3140

3145

M. PIERRE MARTEL :

Ce qu'on sait de cette rivière pour le moment, évidemment, c'est qu'en amont, dans le secteur nord du territoire, puisque cette rivière prend sa source très haut dans le territoire, la qualité de l'eau est assez exceptionnelle. Même en haut de Joliette, il y a des endroits où les gens se baignent dans cette rivière l'Assomption. C'est dans le bassin sud de la rivière l'Assomption qu'est l'utilisation intensive du territoire pour des fins agricoles, notamment.

3150

Alors une fois passé, j'espère, le débat entre «c'est-tu dû à la Ville de Joliette et au Grand Joliette qui n'avaient pas d'usine» ou «c'est-tu dû aux agriculteurs», en tout cas, on ne veut pas faire ce débat-là comme ça, mais on est confiants que l'instauration d'une usine à Joliette d'une part et que des mesures envisagées et préconisées pour les meilleures pratiques agricoles d'autre part vont être suffisantes, compte tenu de la qualité de la source et des têtes du bassin, pour régénérer effectivement cette rivière-là sur un horizon...

3155

3160

Des gens dans la salle pourront nous le dire éventuellement, s'ils se présentent à vous. Je pense notamment aux gens du Comité d'aménagement de la rivière l'Assomption et du Conseil régional en environnement, où les gens sont relativement confiants qu'avec ces ingrédients dans la sauce, si je peux m'exprimer ainsi, et bien, dans un horizon de quelques années, peut-être cinq à dix ans, on pourrait voir effectivement une rivière l'Assomption un peu plus agréable et que les citoyens plus en aval, des sections notamment plus urbanisées en aval, pourraient avoir aussi notamment moins de problèmes à contrer pour l'eau potable des usines notamment de Repentigny.

3165

3170

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

On pourrait compléter l'information sur les sous-bassins de l'Achigan et de la Saint-Esprit. Monsieur Marc Simoneau.

3175 **M. MARC SIMONEAU :**

Si vous me le permettez, monsieur le commissaire, j'ai quelques acétates qui illustrent un peu l'évolution de la qualité de l'eau de la rivière de l'Achigan et je pourrais peut-être les commenter en même temps pour expliquer en quoi les mesures d'assainissement du passé ont commencé à porter fruit dans le cas de la rivière de l'Achigan. Si la chose vous intéresse, je
3180 peux vous les montrer.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3185 Monsieur le président? Allez-y.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.
3190

M. MARC SIMONEAU :

Donc, on a ici une vue du bassin versant de la rivière l'Assomption, juste pour positionner le bassin versant de la rivière de l'Achigan. Donc, c'est le bassin qui est situé juste
3195 ici dans la partie inférieure du bassin versant. C'était un des deux bassins versants pour lequel on manquait d'information hier dans le document régional.

Donc, je vais vous montrer l'évolution de la qualité de l'eau qu'on a pu documenter grâce aux stations de mesure du réseau rivières opéré par le ministère de l'Environnement. Donc, on
3200 a un historique qui date de 1976 jusqu'à maintenant. Et on a ici sur l'axe des X le fameux phosphore total, donc le paramètre pour lequel existe un critère pour les milieux aquatiques de l'ordre de .03 milligramme par litre.

On peut voir qu'au tout début, la fin des années 70, on avait des concentrations qui
3205 étaient très très élevées et surtout de très grandes fluctuations.

Un premier changement important qui s'est opéré dans les années 81 est en lien direct avec des mesures qui avaient été prises à l'époque pour munir les producteurs agricoles qui
3210 avaient des problèmes avec leurs fosses à lisier à l'époque.

Donc, on a contraint tous ces gens-là à agir rapidement et à ériger des structures d'entreposage étanches de façon à mieux contenir les lisiers. Donc, on a pu voir que ça a

entraîné une chute très importante des concentrations à un niveau qui s'est maintenu par la suite entre 81 et 85.

3215

Par la suite, on a eu des mesures d'assainissement urbain. Il y a eu cinq stations d'épuration qui sont entrées en fonction. Rapidement, il y a eu celle de Saint-Roch, Sainte-Sophie, Laurentides, l'Épiphanie, Saint-Calixte.

3220

En plus de ça, il y a eu, autour des années 85, un programme de réduction volontaire du nombre d'unités de porcs dans le bassin versant qui a produit certains résultats. On parle d'une réduction de l'ordre de 40 000 unités de porcs à l'époque, donc on parlait même de 4 ou de 5 000 truies qui avaient été -- c'est un programme de rachat, donc il y avait eu une réduction des effectifs.

3225

Et par la suite, il y a eu le fameux moratoire qui a été implanté en 87 et qui a fait en sorte que, somme toute, on a réussi à diminuer de façon importante les concentrations de phosphore.

3230

Si on fait le focus maintenant sur la partie terminale, donc 87 à 97 ou à peu près, on peut voir que la tendance est relativement stable avec une légère tendance à la baisse au niveau des mesures de phosphore.

3235

Maintenant, si on prend l'autre élément nutritif important, on parle de l'azote total. On peut voir que ça a produit à peu près les mêmes résultats sauf qu'on remarque que pour la partie qui suit, donc entre 87 et 96, on peut voir que les concentrations demeurent quand même à un niveau qui est relativement important, et on a une certaine variabilité qui demeure.

3240

Si on reprend la partie terminale, donc de la série temporelle qui va de 87 à 97, on peut voir qu'on a une légère augmentation des concentrations d'azote total par contre. Il faut comprendre que même si on a amélioré l'entreposage des fumiers, on a quand même des problèmes avec l'épandage de ces fumiers-là. Et on épand toujours ces fumiers-là sur les sols, donc ça ne permet pas d'éliminer l'azote total. Donc, il y a toujours un problème au niveau des concentrations dans les cours d'eau.

3245

Je vous montre ici une courbe qui montre l'azote ammoniacal, une des formes d'azote qui peut causer des problèmes au niveau de la vie aquatique ou des prises d'eau potable. On peut voir encore là l'impact qu'a eu l'entreposage des fumiers au début des années 81. On a eu une chute très importante des concentrations et seulement quelques pics occasionnels qui se sont produits par la suite.

3250

Mais un peu comme dans le cas de l'azote total, si on fait le point sur la partie terminale, on peut voir qu'il y a toujours une persistance des mesures et une tendance vers la fin des années 90 à avoir quelques mesures qui s'en vont croissant.

3255

Donc, tout ça est toujours lié à l'épandage des fumiers. On a toujours quand même des concentrations, des apports, donc des charges de fumier relativement importantes dans le milieu. Et aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé une solution... et COGENOR est un des éléments de solution, je vais l'expliquer. Mais ça explique pourquoi on a encore des problèmes occasionnels avec ces paramètres-là.

Donc, je termine ici. Si vous avez des questions, je pourrai y répondre.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Une dernière question. Je suis allé marcher un petit peu le long de la rivière l'Assomption ce matin et j'ai observé sur le boulevard du Roc de nombreux déversements du sol, remplissages comme on dit. Je ne sais pas si c'est autorisé ou pas, mais il y avait manifestement une érosion importante qui était produite. Je ne sais pas si cette question-là a été prise en compte par la Direction régionale?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Si on parle de transfert de contaminants vers le cours d'eau, c'est un peu la dimension, monsieur Gangbazo pourrait commenter cet élément-là.

M. GEORGES GANGBAZO :

Alors pour la question d'érosion, en tout cas, je sais que dans les années 80 il y a eu beaucoup d'efforts qui se sont faits pour contrôler l'érosion. C'est un mouvement qui était parti des États-Unis pas mal. Dans les dernières années, au Québec, je pense qu'on a peut-être ralenti un peu la cadence de ces choses-là.

Mais pour renchérir un peu sur les données que Marc Simoneau vient de présenter, les études que nous on a faites au Ministère, qui sont donc des études en parcelles surtout montrent -- parce que la problématique actuelle, c'est des épandages à très forte dose et souvent tard à l'automne. Et nos études montrent très clairement que ça peut être relié aux concentrations élevées d'azote ammoniacal dans l'eau tard à l'automne, en hiver, et tôt au printemps à la fonte des neiges.

Les mêmes doses fortes d'épandage de lisier, par exemple, si on les épandait, si on mettait ça plutôt au printemps, nos études montrent qu'on n'aurait pas des problèmes d'azote ammoniacal mais on aurait plutôt des problèmes de nitrates dans l'eau.

Donc, il y a une question de dose qui se pose et de période d'épandage aussi. Mais d'autres études que nous avons faites montrent que si on pouvait respecter les besoins agronomiques des cultures en épandant donc au printemps comme c'est fait pour les engrais

minéraux, on aurait beaucoup moins de problèmes d'azote ammoniacal, on aurait beaucoup moins de problèmes de phosphore et d'autres types de polluants.

3300

Donc, les solutions, en fait, on les connaît, il s'agit de réussir à les faire appliquer sur le terrain. Parce que les problèmes d'épandage à dose élevée continuent actuellement, c'est ça qu'il faut réussir à diminuer d'une façon ou d'une autre.

3305

LE PRÉSIDENT :

Madame Denise Sicard, s'il vous plaît.

Mme DENISE SICARD :

3310

Bonjour! Je m'appelle Denise Sicard, je représente l'Association coopérative d'économie familiale de Lanaudière mieux connue sous le nom d'ACEF. Comme vous le savez probablement, on travaille dans le milieu pour soutenir et défendre les intérêts des consommateurs surtout dans les domaines de budgets, consommation, endettement.

3315

Alors mon intervention aujourd'hui, je voulais juste apporter un mot pour mentionner que c'est dommage que mon prédécesseur soit parti, parce que nous sommes de ceux qui demandons un moratoire sur les nouveaux projets pour permettre aux travaux de la Commission de pouvoir suivre leur cours et d'avoir un impact sur les choix qui sont à faire par rapport à la gestion intégrée et intelligente de la ressource naturelle qui est l'eau. C'est dommage, malgré qu'il était très sympathique, on avait une petite différence d'opinion là-dessus.

3320

Deuxièmement, j'avais quelques petites questions, c'est plate de retourner un peu en arrière, mais par rapport à tout le bout des pesticides. Je peux les envoyer en série parce que j'ai...

3325

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, donnez-nous les en fusillade.

3330

Mme DENISE SICARD :

En fusillade, oui.

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Et on va les prendre et après ça on les gérera, celles qu'on peut.

3340 **Mme DENISE SICARD :**

D'accord. Alors, ma première était au niveau du contrôle biologique. On en a peu entendu parler aujourd'hui, je ne sais pas si ça a déjà été considéré dans d'autres audiences que vous avez tenues. Mais comme alternative au niveau de la gestion des herbes et tout ça, si on avait considéré le contrôle biologique et s'il y avait des études sur l'effet qu'avaient ces utilisations sur l'eau et le sol.

3345 Ma deuxième question était au niveau de la santé. Ce que j'ai entendu, c'est qu'il existait un seuil par produit, un seuil acceptable par produit. Mais est-ce qu'il y a une étude sur les effets synergiques de l'utilisation des pesticides, insecticides, etc.? Parce qu'il semblerait avoir une
3350 tendance aux diminutions des concentrations, mais à la diversité des produits. Et s'il y avait aussi une étude sur la durée de vie de ces produits-là dans la nature.

3355 Ma troisième question c'était, j'ai entendu parler tantôt, au niveau du portrait d'utilisation, qu'il y avait plusieurs instances publiques qui utilisaient les pesticides, les municipalités, différents ministères. Je voulais savoir s'il y avait un portrait de cette utilisation-là supplémentaire à seulement l'entrée des pesticides sur le territoire, mais vu que c'est de gestion publique, j' imagine qu'il y a sûrement un portrait qui existe là-dessus? Puis plus particulièrement sur notre territoire à nous, parce qu'on a un grand territoire forestier aussi. Et j'ai vu dans les journaux, à plusieurs reprises, qu'il y avait des annonces d'épandage.

3360 Et la quatrième, c'est juste peut-être pour avoir cette information-là. Au niveau de l'utilisation des produits comme le DDT dont on parlait tantôt, est-ce que c'est vrai que l'utilisation sur les territoires est restreinte, mais qu'on pourrait quand même exporter ces produits-là à des endroits où les réglementations sont différentes des nôtres et qui les permettent toujours? Ça c'était pour le volet tantôt.

3365 Et peut-être juste une dernière intervention par rapport à l'hydroélectricité. J'ai entendu peu parler d'hydroélectricité depuis hier. Ce que je voulais amener, c'est que pour nous à l'ACEF, on trouve ce dossier-là important et indissociable à notre avis de la démarche actuelle
3370 de la Commission.

3375 Ça serait large, donc je vais limiter mon intervention au niveau des petites centrales, des mini-centrales privées. Parce que notre compréhension actuelle c'est qu'il y a une volonté gouvernementale de développer le concept des mini-centrales privées sur le territoire. Et ce que l'on en sait, c'est qu'il y a eu déjà ces essais-là de faits depuis 20 ans et qu'au niveau des constats, c'est peu concluant, notamment au niveau de la création d'emplois durables qui serait plus ou moins réelle étant donné que les emplois créés seraient plutôt au niveau de la

construction de la mini-centrale mais que, après, ce serait plutôt des systèmes de gestion informatisés qui reprendraient le dessus.

3380

Et que lorsque la gestion est d'intérêt privé, il semblerait avoir un laxisme au niveau du maintien, du suivi et de la gestion, ce qui occasionne des coûts naturellement et qu'il semblerait avoir peu de mesures, d'encadrement à ce niveau-là, et que les coûts au niveau des externalités, notamment les impacts environnementaux et sociaux, rivières asséchées, débordées, inondations, tout ça serait quand même assez important.

3385

Donc, j'aimerais savoir si dans Lanaudière, il y a des rivières qui sont visées par des demandes de permis de mini-centrales. Qui demande les permis? S'il y a une liste, j'aimerais ça qu'elle puisse être disponible. Et s'il existe un bilan complet de cette expérience de gestion des mini-centrales à travers le Québec, une expérience qui, à notre connaissance, existe depuis une vingtaine d'années.

3390

Je vous ai envoyé ça en fusillade.

3395

LE PRÉSIDENT :

Ça va. On ne les réglera pas toutes. Juste dans votre introduction, madame, sur le moratoire, il me semble qu'il y a trois niveaux différents dans lesquels les groupes que vous représentez interviennent, c'est-à-dire de temps en temps on rappelle le moratoire sur il y a eu un moratoire, il n'existe plus parce qu'il n'a pas été renouvelé, il est arrivé à échéance, donc il n'a pas été aboli au sens strict du terme, il y a eu un moratoire sur l'eau souterraine à des fins d'embouteillage. Et, de temps en temps, des gens interviennent et demandent deux autres formes de moratoire, c'est-à-dire un moratoire sur l'exportation en vrac qui est autre chose et demandent un moratoire sur les expériences dites de privatisation dans le milieu municipal.

3400

3405

J'ai l'impression que votre intervention porte beaucoup plus sur l'hypothèse du troisième moratoire, de privatisation des équipements municipaux, que du premier sur lequel votre clientèle, il n'est pas évident que votre clientèle est modifiée ou atteinte par le premier moratoire.

3410

Mme DENISE SICARD :

C'est certain qu'à l'ACEF, on est intéressé à l'impact directement sur le consommateur, sauf qu'on réalise qu'une privatisation de la gestion de l'eau, soit au niveau municipal ou même au niveau de l'eau souterraine et de nos ressources en eau, peut éventuellement avoir un impact sur le consommateur, peut-être moins directe. Mais ce qu'on aimerait, c'est de permettre au processus démocratique de se tenir en sachant qu'on va avoir un impact sur différentes décisions à venir.

3415

LE PRÉSIDENT :

3420

C'est correct. Contrôle biologique, allons-y. Par rapport aux pesticides, à l'utilisation des pesticides, est-ce que vous avez des études comparatives sur l'efficacité des contrôles biologiques? Est-ce que le virage tant attendu, est-ce qu'on peut le voir arriver de ce côté-là?

3425 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur Desrosiers va répondre à votre question.

3430 **M. RICHARD DESROSIERS :**

En ce qui concerne le virage biologique au niveau de l'agriculture, il reste présentement marginal parce que les méthodes en place, monsieur le président, demandent beaucoup d'efforts. Donc, on ne peut l'instaurer sur de très grandes superficies. Et ça se fait principalement au niveau des fruits et des légumes parce qu'en raison de la haute valeur commerciale de ces produits-là et la demande pour ces produits-là.

3435 Par contre, depuis quatre ou cinq ans, on assiste en milieu agricole l'ensemble des producteurs agricoles, autant de maïs, de soja, en grande culture, ceux qui font ce qu'on peut appeler une agriculture très intensive, même industrielle, une conscientisation par rapport à l'environnement.

3440 Donc, il y a des méthodes alternatives qui sont biologiques. Le ministère de l'Agriculture en a soulevé quelques-unes tout à l'heure. Par exemple, le problème des herbicides dans l'eau.

3445 Les producteurs, comment qu'ils voient les méthodes curatives pour arriver à diminuer, ils vont utiliser le sarclage mécanique, qui était très populaire voilà 40 ans mais qui avait été abandonné en raison de l'efficacité des pesticides, mais présentement ça revient de beaucoup à la mode. Il y a beaucoup d'études qui sont faites à ce niveau-là. On a importé beaucoup de techniques des États-Unis par rapport à ça. Au niveau des fruits et des légumes, il en est de même, ils vont utiliser des prédateurs.

3450 Ça fait que depuis environ une dizaine d'années, sans être entièrement biologique, on pourra dire qu'il y a un virage important qui se fait depuis quelques années. Ce qu'il faut mettre l'effort, présentement c'est quand même très marginal, c'est qu'il faut mettre des efforts au niveau des producteurs agricoles pour qu'ils acceptent ces méthodes alternatives-là, et voient que c'est économique de le faire puis ils sont capables de le faire sur leur propre entreprise.

3455

LE PRÉSIDENT :

3460 Du côté ministère de l'Agriculture, il me semble que la région ici a fait des percées fort importantes dans le domaine de l'agriculture biologique et de la lutte alternative aux pesticides. Est-ce que vous avez des données là-dessus au ministère de l'Agriculture?

M. MARCEL TREMBLAY :

3465 Non, je n'ai pas de données comme tel. Il y a eu déjà, des gens de la région ont été quand même très innovateurs voilà une dizaine d'années, ils ont formé des genres de groupes de producteurs qui sont allés se former sur ces nouvelles techniques alternatives là. Et ça a porté des fruits en termes d'agriculture durable ou d'agriculture intégrée, quand on parle de lutte intégrée au niveau de l'horticulture et pomme de terre. Mais je n'ai pas d'étude comme tel,
3470 monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3475 Est-ce que vous confirmez les affirmations de monsieur Desrosiers par rapport à la perception des limites, pour l'instant, de l'agriculture biologique?

M. MARCEL TREMBLAY :

3480 Oui. Je pense que les gains environnementaux sont plus grands à faire sur les grandes superficies, sur les grandes entreprises en réduisant les doses d'application par des méthodes alternatives. On a mentionné les stratégies de sarclage mais il faut dire aussi qu'il y a plusieurs producteurs qui, aussi maintenant, embarquent dans des réseaux d'observation de mauvaises herbes pour être capables de traiter seulement au moment quand les infestations sont suffisantes pour le permettre.

3485

M. PIERRE MARTEL :

Un petit complément d'information, monsieur le président.

3490

M. PIERRE PAQUIN :

Juste peut-être mentionner, monsieur le président, que par expérience pour côtoyer la clientèle agricole d'une façon régulière depuis près de sept, huit ans, c'est une clientèle qui demande d'être accompagnée, demande d'être convaincue. Et il y a eu dans la région
3495 Lanaudière effectivement des choses extrêmement intéressantes.

Il y a eu des groupes, je pense que c'est une vingtaine de producteurs agricoles qui, début des années 90, se sont résolument engagés dans une transition écologique et avec la

3500 culture biologique, ces choses-là. Il y a eu également des exemples qui ont même fait l'objet de films de l'ONF, Rang 5 dans le coin de Saint-Ambroise, Saint-Ligori, les producteurs qui ont pu, par leur contact, leur échange et leur expérience terrain, véhiculer certains concepts et être accompagnés à ce moment-là par le ministère de l'Agriculture.

3505 Il y a eu une série d'expériences régionales sur la réduction de pesticides dans le cadre du Plan vert agricole, qui était un programme fédéral et provincial. Et comme tantôt le mentionnait le directeur régional du MAPAQ, la mise sur pied des clubs agro-environnementaux par l'embauche d'un conseiller va permettre à ce conseiller-là d'orienter, d'aider, d'améliorer et, au besoin, de faire modifier certaines pratiques qui traditionnellement pour le producteur agricole peuvent lui apparaître valables, mais qui, en fin du compte, sont probablement avec
3510 des techniques plus modernes, moins d'utilisation de pesticides, ces choses-là, tout aussi productives pour lui. Il y a plusieurs expériences et la région là-dessus est assez dynamique.

LE PRÉSIDENT :

3515 Ce qui est un peu agaçant du côté d'un observateur du dehors c'est que, finalement, il n'y a jamais de vrais programmes gouvernementaux pour développer les alternatives. On met de l'argent ailleurs. Et quand il arrive ça, on dit: «Ça, c'est t_ès intéressant, c'est très porteur» mais jamais il n'y a une véritable volonté avec des investissements pour développer. On s'est aperçu qu'il y a des programmes d'investissement pour faire du drainage forestier, mais tu n'en
3520 as pas pour faire de l'agriculture biologique. Alors ça, c'est très inconfortable au niveau de ce qu'on voit venir ou des possibilités de transformation. C'est une remarque en passant.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3525 Est-ce que le Centre d'agriculture biologique de La Pocatière, est-ce que ça ça relève du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation?

M. MARCEL TREMBLAY :

3530 Je ne suis pas en mesure de vous répondre, monsieur Genest. Je peux prendre la question et vous revenir, pas aujourd'hui, mais à une prochaine audience.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3535 Puisque vous la notez, alors donc est-ce que ça relève du Ministère et, si non, quelles sont les relations entre le Centre d'agriculture biologique de La Pocatière et le Ministère? Quels sont les programmes conjoints et le financement peut-être que le Ministère y apporte?

3540 Il y a des monographies assez intéressantes qui sont publiées par ce centre-là, comme, par exemple, une monographie sur les grandes cultures où on présente un bilan des récoltes provenant des grands sols du Centre d'agriculture biologique, cultivés de façon biologique,

fourrage et céréales. Un bilan des rendements pour les récoltes de fourrage et de céréales cultivés de façon biologique par ce centre-là aussi pour une autre année. Alors, ça serait intéressant de peut-être suivre ces monographies-là.

3545

Ce qui est intéressant de noter, c'est qu'une ville comme Munich, on parlait de l'Allemagne tout à l'heure, a décidé de faire de l'agriculture biologique pour protéger ses ressources en eau. Intéressant comme approche. Donc, il y a des endroits dans le monde où des initiatives se prennent. Il n'y a pas de question.

3550

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortin, on demandait s'il y a des études sur les effets synergiques des pesticides. On sait qu'il y a des doses seuil par produit, mais la dimension synergique, est-ce qu'on a des...

3555

Mme SUZANNE FORTIN :

Il y a très peu d'études synergiques comme tel parce que c'est difficile de savoir à quel pesticide exactement chacun des individus est soumis puisque, dans sa vie durant, on peut être soumis à une multitude de produits qui peuvent interagir soit de façon à réduire l'effet d'un produit sur sa santé ou augmenter ou même multiplier l'effet néfaste du produit.

3560

Par ailleurs, on a ce qu'on peut dire des études de populations. C'est-à-dire que si on regarde les producteurs agricoles, on peut constater que chez ces gens-là, on va retrouver un nombre excédentaire de certains problèmes de santé, particulièrement les cancers, ou parfois certains problèmes de névrite périphérique et qu'on associe à ce moment-là à l'ensemble des activités agricoles parce qu'on regarde, ou à l'ensemble des activités qui sont faites par un groupe. Ça pourrait être soit des agriculteurs ou des fois des épandeurs, des gens dont le métier était de faire de l'épandage aérien, par exemple, de pesticides.

3565

3570

Il y a plusieurs études qui ont été faites un petit peu partout dans le monde où on a démontré que les personnes qui utilisent plus de pesticides sont à risque de développer certains problèmes de santé, en particulier certaines formes de cancer, les hutchkin, les lymphômes, les leucémies de façon plus particulière et aussi certains cancers du cerveau et de l'estomac.

3575

Mme DENISE SICARD :

C'est réjouissant!

3580

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que mon collègue disait justement.

3585 Est-ce qu'il y a un bilan gouvernemental de l'utilisation des pesticides par des organismes gouvernementaux et associés?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3590 Madame Lucie Bouchard va répondre à la question.

Mme LUCIE BOUCHARD :

3595 Il n'y a pas de document comme ça qui est préparé. Par contre, les données sont disponibles. Chez nous, par exemple, on fait une compilation de toutes les quantités qui ont été autorisées dans les certificats d'autorisation, par exemple, pour Hydro-Québec. Les certificats d'autorisation délivrés, entre autres, pour le traitement dans les emprises routières, ferroviaires, énergétiques, ce sont des opérations qui sont faites en région.

3600 Si c'est le portrait régional -- nous autres, on fait le portrait pour l'ensemble de la province, si vous voulez. Il y a le portrait régional. En s'adressant à la Direction régionale, il y a moyen de compiler l'ensemble des quantités de pesticides qui ont été autorisés pour faire des traitements, que ce soit en forêt. Par exemple, pour la SOPFIM, ce sont des données qui sont aussi disponibles, la SOPFIM qui est l'organisme qui traite pour les insectes piqueurs et les maladies, c'est la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies. C'est ça, 3605 qui rend des données.

La plupart des organismes rendent public ces informations-là sur demande. Je sais qu'au Ministère, nous autres, on compile ce qui est autorisé.

3610 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire qu'on a des informations dispersées ici et là mais il n'y a personne qui s'est attaqué à la...

3615 **Mme LUCIE BOUCHARD :**

3620 Effectivement. On le fait, par exemple, on le fait, je vous dirais probablement à toutes les années ou à tous les deux ans, compiler toutes les quantités qui ont été autorisées par les certificats d'autorisation par les directions régionales du Ministère. Ça, on le fait sur une base régulière.

LE PRÉSIDENT :

Vous le faites? Vous l'avez fait?

3625

Mme LUCIE BOUCHARD :

C'est disponible, on peut le déposer.

3630

LE PRÉSIDENT :

Vous me donnez le dernier document produit, s'il vous plaît.

Mme LUCIE BOUCHARD :

3635

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3640

Très bien. Est-ce qu'on est exportateur de DDT, est-ce qu'il s'en produit encore et est-ce qu'on en envoie dans des pays de tolérance?

Mme LUCIE BOUCHARD :

3645

Pour le DDT, je ne suis pas certaine. Je pense qu'effectivement le Canada n'est pas un pays producteur, mais par contre il s'en fabrique encore et il s'en utilise encore dans les pays du Tiers-Monde. Je sais qu'il y a certains protocoles internationaux qui ont été signés, je ne pourrais pas vous le garantir, il faudrait que je vérifie, que je demande aux personnes responsables pour ce qui est du DDT, mais il y a ce qu'on appelle un peu le «top 10» de substances qui ont été visées par des protocoles internationaux.

3650

Il y a quelques pesticides qui se retrouvent dans la liste, notamment le bromure de méthyle, le lindane. Alors il y a des gestes qui sont posés à l'échelle internationale et il y a des échéanciers, si on veut, qui sont mis pour qu'effectivement l'utilisation de produits, qui sont bannis à peu près partout dans le monde, le soient de façon totale.

3655

LE PRÉSIDENT :

Au fond, c'est un peu paradoxal, on peut bannir un produit ici mais autoriser de le produire pour l'envoyer ailleurs.

3660

Mme LUCIE BOUCHARD :

Oui. Ce qui ne se fait pas actuellement au Canada avec le DDT.

LE PRÉSIDENT :

Votre question sur Hydro-Québec, du côté de la stratégie énergétique, elle n'est pas recevable, mais par ailleurs quand quelqu'un intervient sur une rivière et change l'état de la rivière, on va donc vérifier, est-ce qu'il existe un bilan des demandes, est-ce que vous avez des demandes de mini-centrales dites privées? Est-ce que vous avez des demandes, Ressources naturelles, d'autorisation de mini-centrales privées dans la région?

M. PAUL MEUNIER :

Dans la région de Lanaudière, il y en avait une, d'une puissance installée de 2.5 MW pour un investissement de 5 millions \$.

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est une demande qui est en étude chez vous?

M. PIERRE MARTEL :

Excusez, monsieur le président, ce n'est pas une demande, c'est une centrale qui existe à Rawdon.

M. PAUL MEUNIER :

C'est un projet réalisé.

LE PRÉSIDENT :

C'est une centrale qui existe?

M. PAUL MEUNIER :

C'est ça. J'avais la compilation de tout ce qui avait été...

LE PRÉSIDENT :

Autorisé.

M. PAUL MEUNIER :

3705

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3710

Est-ce qu'il y a des projets à l'étude?

M. PAUL MEUNIER :

3715

Dans ce que j'ai ici comme données, à l'étude, je n'ai pas de données régionalisées. J'ai une donnée globale pour le Québec.

LE PRÉSIDENT :

3720

Et vos données globales pour le Québec c'est quoi?

M. PAUL MEUNIER :

Ça donne cinq à l'étude.

3725

LE PRÉSIDENT :

Cinq à l'étude.

M. PAUL MEUNIER :

3730

Trois en construction, 53 actuellement en opération, pour un total de 61.

LE PRÉSIDENT :

3735

Savez-vous le nom des cinq à l'étude?

M. PAUL MEUNIER :

Il y a sûrement moyen de les trouver.

3740

LE PRÉSIDENT :

Parce que par le nom, on saurait où est-ce qu'ils sont.

3745 **M. PAUL MEUNIER :**

On saurait à peu près où ils peuvent être situés.

3750 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez un bilan complet des mini-centrales? Donc, vous l'avez puisque vous l'avez donné tantôt. Donc, il y en a au total 45, vous dites?

3755 **M. PAUL MEUNIER :**

On disait 53 en exploitation.

3760 **LE PRÉSIDENT :**

53, il y en a trois en construction.

M. PAUL MEUNIER :

Et cinq en étude.

3765 **LE PRÉSIDENT :**

Et cinq en étude.
Voilà, madame.

3770 **Mme DENISE SICARD :**

3775 Peut-être juste au niveau du bilan, il y avait un bilan quantitatif, mais est-ce qu'il existe un bilan qualitatif de l'effet des mini-centrales, de l'impact sur le milieu? Une étude peut-être un petit peu plus poussée que juste quantitative, il y a 50 centrales, parce que dans le fond ça ne parle pas beaucoup.

M. PAUL MEUNIER :

3780 Je n'ai pas pour le moment réponse à cette question. Je ne sais pas si mes confrères du ministère de l'Environnement ont élaboré de leur côté un pareil suivi.

LE PRÉSIDENT :

3785 Mais on peut vérifier auprès du ministère de l'Environnement puisque quand une centrale est construite, en général, il y a une étude d'impact et il y a une autorisation du ministère de

l'Environnement et donc il y a des conditions de suivi. Est-ce que vous avez des rapports de suivi? Est-ce que vous êtes capable de faire un regard critique sur le bilan de telles initiatives? Des fois, on le sait par les plaintes; des fois, on le sait d'une manière.

3790

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

On va vérifier ce point-là puis on va vous revenir, à moins que mes collègues l'aient dans la région. Non.

3795

M. PIERRE MARTEL :

On peut vous répondre pour Lanaudière, évidemment.

3800

M. PIERRE FOURNIER :

Il n'y a pas de projet de mini-centrale ici, mais on dispose d'un guide pour les analyser autant au niveau impact sur le milieu naturel que sur la faune elle-même. C'est un peu le même type d'analyse qui se réalise, est-ce qu'il y a au niveau faune des frayères, est-ce que ça empêche aux poissons de circuler, quelle sorte d'impacts ça peut constituer et quelle sorte de mesures de mitigation on peut demander?

3805

Au niveau environnemental, c'est un peu la même chose aussi. Mais je vous réponds très théoriquement. On n'en a pas eu de cas dans notre région. Peut-être qu'il y en a dans la région voisine.

3810

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas de mini-centrale dans votre région.

3815

M. PIERRE FOURNIER :

Il y a seulement celle de Rawdon et Pierre était en charge.

3820

M. PIERRE PAQUIN :

Je pourrais peut-être, monsieur le président, très succinctement, dans une vie antérieure à cette époque-là j'étais responsable de ce service-là et, effectivement, il y a eu une autorisation pour ce projet-là. Quoique je ne suis pas assuré que c'était une étude d'impact, je pense qu'il était question de volume, mais effectivement il y a eu une autorisation de donnée et nous avons, comme Direction régionale de Lanaudière, fait un suivi lors de la réalisation des travaux, et il y avait des engagements du promoteur à l'époque, SNC Lavalin, à réaliser

3825

certains travaux lors de l'aménagement pour éviter des pertes d'habitat ou des choses comme ça.

3830

Et le Ministère, à ce moment-là, a fait un certain suivi des travaux. Et depuis ce temps-là, à ma connaissance, nous n'avons jamais reçu de plaintes concernant l'opération de cette mini-centrale.

3835

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que, évidemment, il y a deux choses différentes là-dedans. Il y a l'étude a priori avec les mitigations, etc., puis après ça il y a toujours l'étude a posteriori pour savoir si ça s'est vraiment comporté comme on le prédisait et ça, parfois, c'est un peu plus complexe.

3840

M. PIERRE MARTEL :

Je peux cependant vous dire que les administrateurs de cette centrale sont associés aux autres propriétaires d'ouvrage de la région, dont le Ministère, et en collaboration avec la Direction de la Sécurité civile ont des communications constantes pour notamment le contrôle ou les mesures associées au contrôle des inondations lors de crues printanières.

3845

LE PRÉSIDENT :

3850

Merci, madame.

Mme DENISE SICARD :

Merci, monsieur le président.

3855

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va se souhaiter bon appétit à tout le monde. On se retrouve à 19 h 30. À bientôt.

3860

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3865

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.